



Gouvernement
du Canada

Projet de recherche
sur les politiques

Government
of Canada

Policy Research
Initiative

Méli-logo? La consommation et la production durables en Amérique du Nord

Rapport de recherche

Méli-logo? La consommation et la production durables en Amérique du Nord

Rapport de recherche

Stefanie Bowles

Janvier 2011

Projet du PRP
Développement durable

La présente publication est disponible en version électronique sur le site Web du PRP à l'adresse suivante :

<[PRI](#)>

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans la présente publication, veuillez envoyer un courriel à l'adresse :

<copyright.droitdauteur@pwgsc.gc.ca>

PH4-75/2011F-PDF
978-1-100-96445-4

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2011.

Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	5
1.1 Question principale et aperçu	7
1.2 Définitions	8
2. Principaux éléments moteurs des produits « écologiques » en Amérique du Nord	11
2.1 Le consumérisme vert	12
2.2 Approvisionnement écologique : d'entreprise à entreprise et d'entreprise au gouvernement.....	16
2.3 Conditions d'accès au marché formel et informel et innovations au niveau de l'entreprise	19
3. Défis actuels associés aux produits écologiques en Amérique du Nord	22
3.1 Complexité, transfert et écoblanchiment	22
3.2 Normes, certifications et légitimité des produits.....	28
3.3 Dimensions nord-américaine et mondiale	33
4. Domaines des produits écologiques exposés à des questions émergentes en Amérique du Nord	37
4.1 Renseignements et données sur les incidences des produits (en temps réel) fournies par la science et la technologie.....	37
4.2 Activités de lobbying pour les données de normalisation alors que les éco-étiquettes prolifèrent (notamment les étiquettes relatives au carbone).....	40
4.3 Changement des paradigmes et rôles et responsabilités	42
5. Conclusion : domaines devant faire l'objet de recherches supplémentaires et points à discuter.....	44
Références	48
Annexe A – Remerciements	58
Membres du comité consultatif Fulbright	59
Liste des entrevues menées	59
Sélection des conférences suivies	60
À propos de l'auteure	60
Annexe B – Processus de Marrakech des Nations Unies sur la consommation et la production durables	62
Annexe C – Graphique représentant les éléments d'un système de production de produits durables en fonction de l'approche du cycle de vie du produit.....	65

Résumé

Dans le marché d'aujourd'hui, le choix du consommateur nord-américain moderne est de plus en plus compliqué. Les produits « écologiques », locaux, équitables ou autres produits respectueux de l'éthique sont en hausse. Alors que les étiquettes et les déclarations écologiques sont de plus en plus nombreuses, le consommateur, l'agent d'approvisionnement ou le vendeur ne comprennent pas toujours clairement quels éléments, autorités ou critères définissent un produit écologique. Qu'est-ce qu'un produit « écologique » et, par extension, qui est-ce qui détermine quels sont les produits considérés comme étant « écologiques »? Si tous les biens et services ont une certaine incidence sur l'environnement, alors il se peut que le produit le plus écologique ne soit plus un produit du tout. Même si seuls quelques produits sont intrinsèquement nécessaires à la survie de l'homme, toutes les cultures et civilisations créent et tirent une signification par l'entremise des objets matériels. Cette signification, tout comme l'art et la culture, doit être célébrée. Étant donné que les pressions de la durabilité et de l'équité modernes augmentent, la signification et la valeur des biens sont constamment modifiées par le qualificatif « écologique », avec une batterie de répercussions culturelles, socioéconomiques et institutionnelles importantes.

Un certain nombre de caractéristiques écologiques ne couvrent qu'un aspect des répercussions environnementales du produit, sans tenir compte de la variété et de l'importance de ces répercussions tout au long de son cycle de vie, de l'extraction à la fin de vie. La santé humaine, les conditions de travail et l'équité des matériaux, souvent indissociables des préoccupations relatives à la durabilité environnementale, sont également des caractéristiques importantes. La manière de saisir le cycle de vie environnemental d'un produit, en plus de ses conséquences sociales positives et négatives, constitue une proposition complexe. Néanmoins, avec une grande différence au niveau des exigences réglementaires qui régissent habituellement les marchés, le consumérisme vert et les politiques stratégiques d'approvisionnement écologique (du Ministère et du gouvernement) connaissent une hausse en Amérique du Nord et dans le monde. Leur pouvoir d'achat contribue à l'augmentation de l'importance des renseignements environnementaux et sociaux sur les produits dans la chaîne d'approvisionnement.

D'une part, la prolifération des déclarations écologiques montre à quelle allure la sensibilisation à la justice environnementale et sociale se répand et de quelle manière la durabilité inspire l'innovation au niveau des entreprises, des produits et de la société. Toutefois, les déclarations justifiées de manière satisfaisante ou mal justifiées soulèvent également des préoccupations liées à l'« écoblanchiment » (utilisation erronée du marketing écologique), à la confiance envers les réclamations et envers leurs organismes d'origine et ceux qui les appuient. À la lumière des chaînes d'approvisionnement mondiales et de la législation nationale axée principalement sur les installations (p. ex. émissions provenant d'une usine) et classée par milieux (p. ex. air et eau), l'engagement des gouvernements fédéraux américain et canadien envers les règlements qui dépendent du cycle de vie des produits est actuellement limité. Le besoin en renseignements environnementaux permettant de faciliter la prise de décisions économiques à l'égard du

produit est largement reconnu. Toutefois, un nombre important d'étiquettes écologiques gérées ou soutenues par le gouvernement fédéral existent au Canada et aux États-Unis, notamment :

- Energy Star – s'applique à la consommation d'énergie dans la phase d'utilisation du produit seulement, on l'utilise au Canada et aux États-Unis;
- WaterSense – étiquette utilisée exclusivement aux États-Unis pour la consommation d'eau dans la phase d'utilisation;
- Programme Choix environnemental – tient compte de plusieurs phases de cycle de vie et de plusieurs caractéristiques environnementales d'un produit (énergie, eau, déchets, toxicité, etc.) dépendant du gouvernement du Canada, mais administrées par un organisme privé.

Une « étiquette de l'ALENA » a également été mise en place, pour laquelle les pesticides qui respectent les exigences réglementaires des pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain peuvent profiter d'un étiquetage volontaire permettant aux produits de circuler librement dans le marché nord-américain. Actuellement, les renseignements sociaux sur le produit (p. ex. sur des questions portant sur les conditions de travail et l'équité) ne sont pas pris en compte par les étiquettes fédérales.

Pourtant, des éco-étiquettes volontaires administrées par le gouvernement ne constituent pas la majorité sur un total de plus de 377 éco-étiquettes en circulation dans le marché mondial. Afin de faciliter le commerce tout en respectant les régimes réglementaires internationaux obligatoires, les États-Unis et le Canada ont adopté un système de normes volontaires, appuyé par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). La prolifération des éco-étiquettes de la société civile et du monde des affaires, et la modification des limites de responsabilité de ces acteurs sont perçues comme une réponse à la légitimité et l'efficacité du système de normes volontaires pour aborder les problèmes écologiques persistants et d'équité sociale. Désormais, les normes de la société civile et du monde des affaires (p. ex. Marine Stewardship Council, Forest Stewardship Council, International Organics Accreditation Service, Fair Trade Labelling Organizations International, etc.) couvrent un cinquième de tous les produits commercialisés à l'échelle mondiale. En ce qui concerne la personne qui détermine ce qui constitue un produit « écologique », en cette période où les chaînes d'approvisionnement sont multinationales, une certaine garantie est assurée par des fragments de lois d'État obligatoires, des normes ISO volontaires, des normes définies par la société civile, des déclarations déposées individuellement, des vérificateurs tiers et quelques consommateurs avertis.

Alors que les producteurs peuvent rarement s'attendre à recevoir une compensation pour des produits plus écologiques, l'intérêt pour des renseignements environnementaux et sociaux envahit les chaînes d'approvisionnement. De plus en plus, les consommateurs et les acheteurs ont à leur disposition différents types de renseignements concernant la durabilité des produits, sous la forme de cartes format portefeuille et d'options de balayage de codes à barres sur leurs propres dispositifs de communication. Certaines entreprises sont en train de redéfinir leurs produits et l'identité de leurs marques de sorte à présenter des renseignements sur la durabilité. Cela soulève un ensemble de questions

relatives à l'accès au marché, où la politique d'approvisionnement écologique d'un organisme sert de base pour décider avec quels clients on peut faire des affaires ou pas. Devant ce constat, en Amérique du Nord, les fabricants et les exportateurs ont commencé à faire pression sur les gouvernements pour faciliter l'élaboration de bases de données d'inventaire sur le cycle de vie, à partir desquelles ils pourraient s'inspirer pour fournir des éléments de preuve sur les répercussions environnementales de leurs produits. Ces questions d'accès au marché informel sont différentes de celles liées au marché, dans la mesure où les exportateurs doivent satisfaire des exigences juridiques pour pouvoir accéder au marché territorial de manière légaliste.

Un modèle de protection environnementale et sociale axé sur l'approvisionnement et les déclarations constitue une différence fondamentale par rapport au modèle traditionnel dans lequel le gouvernement fixe des normes (ou des paramètres du marché) par l'entremise de la réglementation. Ce modèle repose sur les prévisions selon lesquelles les décisions des acheteurs dépendent systématiquement et constamment des renseignements environnementaux et sociaux, et que ces renseignements ont une portée environnementale et sociale importante – deux hypothèses discutables, compte tenu des divisions actuelles entre le consommateur et le citoyen. Les efforts d'évaluation du cycle de vie du produit peuvent également créer des exigences vastes et coûteuses en matière de données, étant donné que de nouvelles demandes de renseignements ont des conséquences sur les divisions traditionnelles du travail et les limites de responsabilité. La détermination des répercussions environnementales et sociales globales d'un produit sur un système à l'aide de l'évaluation du cycle de vie est importante pour obtenir une définition globale des différents attributs écologiques d'un produit. Toutefois, l'application de cette vision dans un cadre général dans lequel les biens sont produits et consommés est également essentielle si nous voulons aborder avec efficacité les problèmes environnementaux et socio-économiques persistants. Il s'agit d'un processus particulièrement important lorsque nous considérons que l'augmentation de la consommation, y compris de produits écologiques privilégiés, conduit toujours à une augmentation globale des répercussions environnementales, étant donné que les niveaux de consommation absolue augmentent.

Lorsque l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a été négocié en 1987, on s'attendait à ce que chaque pays applique ses propres lois environnementales, et la durabilité était perçue principalement comme un coût supplémentaire pour les entreprises, et non une occasion. Néanmoins, la réglementation du marché nord-américain a été harmonisée, et l'importance grandissante des normes internationales volontaires et non officielles vis-à-vis de la réglementation, ainsi que la fréquence de l'inclusion des renseignements environnementaux et sociaux dans la prise de décisions économiques favorisent la reconceptualisation de cette relation aux niveaux les plus élevés.

Les questions devant faire l'objet de discussions présentées dans ce document comprennent :

1. Quelle est la portée de l'importance des décisions d'achat individuelles dans l'atteinte des objectifs clés en matière de politique publique? En ce qui a trait aux exigences en

matière de renseignements, aux frontières et aux rôles et responsabilités des consommateurs, des entreprises et des gouvernements?

- *Consommateurs* : S'agit-il d'une responsabilité souhaitée par les consommateurs/citoyens? Savent-ils qu'ils ont cette responsabilité?
- *Entreprises* : La conformité est-elle toujours suffisante pour les entreprises? Quelles sont les conséquences sur l'accès au marché et sur les parts de marché? Quel est le rôle de la société civile?
- *Gouvernement* : De quelle manière les choix de produits dans le marché représentent-ils le meilleur choix? Les approches actuelles seront-elles efficaces?

2. Le cas échéant, de quelle manière les États-Unis, le Canada (et le Mexique) devraient collaborer dans le but de protéger notre marché commun?

- Quel devrait être le point central de la politique publique concernant les éco-étiquettes, dans la mesure où elles stimulent le marché dans un monde où prime l'amélioration continue? Les pays doivent-ils établir des approches distinctes ou collaborer dans le cadre d'une approche harmonisée?
- L'évaluation sur le cycle de vie des produits constitue-t-elle un nouvel outil permettant de définir le terme « écologique » ou les offres privilégiées sur le plan environnemental et social?
- Les normes sur les produits peuvent-elles être utilisées de manière plus stratégique pour atteindre la durabilité et la compétitivité en Amérique du Nord en relevant le seuil?
 - Les normes peuvent-elles être améliorées? Les normes peuvent-elles être rendues publiques? Autrement, que deviendront ces normes?
 - De quelle manière les normes cadrent-elles avec les lois dans un contexte nord-américain?

1. Introduction

Le chapitre portant sur les cultures en transformation de L'état de la planète 2010 de l'Institut Worldwatch présente une vision reflétant un certain optimisme, dans laquelle la consommation durable est aussi facile et naturelle que la consommation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Dans ce monde, les choix durables deviendraient la norme. Souvent, les scénarios futurs ne mettent pas l'accent sur les individus. De ce fait, les choix et les structures permettant de déterminer les choix sont de plus en plus importants aujourd'hui, car nous cherchons à stabiliser et à unifier le climat mondial et les systèmes socioéconomiques. Le rôle de la consommation en tant que facteur principal de la croissance économique et, par conséquent de la stabilité économique, est devenu évident au moment de la récente crise financière. Pourtant, les dimensions de durabilité et d'équité de ce type de la stabilité économique ne sont toujours pas claires. Les besoins actuels visant à rétablir la confiance et la légitimité dans les échanges économiques après la crise financière semblent être une mesure pratique dans les échanges physiques, grâce à la confiance que nous avons envers la durabilité et l'équité des biens de consommation quotidienne.¹

La demande des consommateurs et les normes sont des éléments essentiels à tout concept scientifique basé sur la durabilité et à toute stratégie d'innovation de la technologie, en particulier dans la phase de commercialisation. Évidemment, la consommation est également un élément central de notre identité en tant qu'individus, ainsi que de notre identité nord-américaine collective, celle d'une société de consommation.² La modernisation écologique est le processus par lequel les sociétés industrialisées réduisent progressivement leurs effets sur l'environnement au fil du temps, grâce à des innovations technologiques et sociales.³ Comme nous cherchons à aborder des questions plus complexes sur le plan environnemental et socioéconomique, les interventions portant sur le cycle de vie sont de plus en plus perçues comme étant la prochaine étape du processus de modernisation écologique.⁴ Par exemple, la consommation et la production durables, avec une attention particulière pour les produits, constituent la première priorité clé du Royaume-Uni dans le cadre de sa stratégie de développement durable de 2005.⁵ En 2007, la Commission européenne a organisé simultanément des consultations publiques à grande échelle sur sa politique industrielle et sa stratégie de consommation et de production durables, dont le document final présente une politique sur les produits durables.⁶

¹ Pour une comparaison des futurs scénarios de transition, voir Gaede (2010). Pour une discussion sur les relations entre les crises économiques et environnementales, voir Porritt (2009), et pour une analyse sur la légitimité et les produits du marché, voir Abdelal et Ruggie (2009).

² Cohen (2003).

³ Murphy et Gouldson (2000).

⁴ Pour une évaluation des limites des approches actuelles de la durabilité aux États-Unis, voir Zarker et Kerr (2008). Pour le Canada, voir Moffet *et al.*, (2006). Veuillez également noter que ni les États-Unis ni le Canada ne disposent de politiques ou de stratégies précises de développement industriel, voir Baugh et Robson (2010, page 5).

⁵ Voir Royaume-Uni (2005).

⁶ Commission européenne (2008).

Malgré l'intérêt de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) pour les biens, les services et les investissements, les trois pays signataires de cet accord ne voient pas encore notre marché commun à travers une approche intégrée offrant une compréhension moderne sur la compétitivité, l'accès au marché et la durabilité, et le potentiel des normes et des éco-étiquettes à influencer le marché. Par défaut, nous nous situons toujours dans le cadre établi par l'ALENA en 1994, qui avait mis en place la Commission de coopération environnementale comme un organisme de surveillance pour assurer que les normes environnementales (et les normes de travail, par l'entremise de la Commission de coopération dans le domaine du travail créée suite à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail) ne soient pas ignorées en raison de la mobilité des produits, des entreprises et des capitaux. Même si on s'attend à ce que chaque pays détermine son propre niveau de protection environnementale et qu'il applique ses propres lois, la mise en place unilatérale de mesures réglementaires s'est souvent avérée difficile. De plus, les organismes privés d'élaboration de normes volontaires et les normes destinées aux marchés, mais n'étant pas définies par l'État, ont obtenu un rôle plus important. Le profil de nos problèmes environnementaux évolue également; il porte moins sur des préoccupations liées aux effluents et plus sur des questions relatives aux flux totaux des matériaux. Les normes traditionnelles de réglementation ont fait l'objet d'une harmonisation officielle en Amérique du Nord, par l'entremise des groupes de travail techniques de l'ALENA (p. ex. sur les pesticides), et une harmonisation est de plus en plus requise dans certains secteurs, notamment dans le domaine des régimes de protection du climat. Dans le domaine des normes de travail et des traitements, le rôle de la Commission de coopération dans le domaine du travail est modifié en profondeur, de telle sorte que le 20 août 2010, le bureau du secrétariat à Washington (D.C.) a temporairement fermé ses portes jusqu'à nouvel ordre.⁷

Fondamentalement, notre objectif global reste toujours l'accélération de la circulation des biens et des services au sein de l'économie, tel qu'il a été stipulé dans les objectifs de l'ALENA et évalué par l'entremise du produit intérieur brut (PIB).⁸ Alors que les biens constituent la base matérielle de notre économie, qu'ils répondent à nos besoins réels et sont essentiels à l'expression individuelle, collective et de l'identité, ils constituent également la principale source de pression sur les écosystèmes. En outre, la répartition inégale des ressources favorise un certain nombre de problèmes sociaux, créant également des activités non durables sur le plan environnemental.⁹ Toutes les cultures et civilisations confèrent une signification aux objets matériels et tirent une signification de ces objets : les biens sont la façon dont nous « présentons » le monde (plus littéralement et personnellement dans le domaine de la nourriture), la façon dont nous projetons nos identités dans le monde et dont nous frayons notre chemin dans ce dernier.¹⁰ Cette

⁷ Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (2010).

⁸ Le produit intérieur brut est de plus en plus perçu comme un indicateur offrant une information de base restrictive et insuffisante à la prise de décisions. Pour un bon aperçu, voir Gertner (2010). Pour une présentation plus académique, voir les travaux récents de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (non daté).

⁹ Wilkinson et Pickett (2009).

¹⁰ Un certain nombre de facteurs et d'enjeux actuels et émergents liés aux produits « écologiques » sont particulièrement prononcés dans le domaine de la nourriture (p. ex. sécurité, santé, résilience, production locale, étiquetage et rôles et responsabilités). Toutefois, le présent document présente les produits dans leur ensemble et ne s'attarde pas sur une catégorie de produits en particulier.

signification, tout comme l'art et la culture, doit être célébrée comme sont célébrés divers systèmes de production culturelle et de production de connaissances.¹¹ Étant donné que la pression de la durabilité et de l'équité du monde moderne ne cessera d'accroître dans les années et décennies à venir, la signification générée par les modèles, les indicateurs et les objectifs de consommation et de production, et la signification que l'on attribue à ces éléments s'adaptera et doit continuer à s'adapter.

1.1 Question principale et aperçu

Ce document a été initialement rédigé pour présenter l'engagement de l'Amérique du Nord dans le Processus de Marrakech des Nations Unies sur la consommation et la production durables, en particulier en ce qui a trait à la gouvernance, aux outils et au rôle du public. Cette proposition a été approfondie par un Comité consultatif composé d'agents spécialisés d'Environnement Canada, d'Industrie Canada, de la Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, du Projet de recherche sur les politiques (PRP) du gouvernement du Canada et finalement par le Département américain du Commerce (voir la liste des membres du comité consultatif Fulbright en annexe A). Une fois qu'une question d'intérêt a été définie, le Comité consultatif binational a poursuivi les recherches en examinant et en proposant des commentaires sur des ébauches, en offrant des conseils d'expert sur les entrevues et en mettant à disposition un contexte institutionnel *in situ*. (La recherche a été menée sur place à Washington, D.C., dans les locaux du WorldWatch Institute et de la Environmental Protection Agency des États-Unis, et à Ottawa, au Canada, dans les locaux du Projet de recherche sur les politiques).¹²

La question à l'origine de la formation du Comité consultatif était très simple : *De quelle manière définit-on un produit « écologique » et, par extension, qui détermine les caractéristiques d'un produit écologique?* À première vue, ce qui semble être une question relativement simple présente finalement plusieurs niveaux de difficulté et multiples interrogations, dont chaque élément pourrait avoir sa propre analyse académique. Toutefois, étant donné le contexte stratégique de ce document, ces éléments sont traités de la manière la plus succincte possible, empruntant principalement les arguments de la documentation et des spécialistes.

Après avoir défini les termes clés, la première section présente un aperçu général de certaines caractéristiques majeures des produits écologiques en Amérique du Nord, en posant des questions telles que : Étant donné la prépondérance des réclamations « écologiques » sur le marché, de quelle manière l'Amérique du Nord réagit-elle? Quelle est la part de marché des produits « écologiques »? Doit-on s'attendre à payer plus pour ces produits? Comment se présente l'accès au marché et quelle est l'ampleur de la compétitivité? Les conditions d'approvisionnement écologique des entreprises sont-elles différentes de celles des consommateurs? Quel est le rôle des achats gouvernementaux?

Une fois la situation actuelle du marché global de produits écologiques en Amérique du Nord assimilée, la deuxième section présente certains des défis actuels associés aux

¹¹ Davis (2009) (également le narrateur des CBC Massey Lectures); Milton (1993).

¹² Après cet aperçu, en aucun cas les points de vue présentés dans ce document sont ceux du Programme Fulbright ou ceux des membres du comité consultatif.

produits écologiques. De quelle façon les produits écologiques sont-ils définis? En fonction de quels critères caractéristiques, environnementaux ou sociaux et à quelle étape du cycle de vie? Quelle est l'ampleur de l'« écoblanchiment »?

L'« écoblanchiment » est-il un terme équitable, au moins? Quelles sont les éco-étiquettes reconnues par les consommateurs nord-américains et auxquelles ils font confiance? Quels types d'organismes parrainent ces éco-étiquettes? Ensuite, ce document examine la façon dont les normes régissent les produits (écologiques ou autres) et par qui, en guidant le lecteur dans le monde des normes et de certifications volontaires sur les produits définies par l'Organisation internationale de normalisation et l'I-SEAL Alliance. La manière dont l'établissement de ce type de normes mondiales s'adapte à la réglementation nationale et à la gouvernance régionale en Amérique du Nord est le dernier sujet de cette section.

La troisième section contient une discussion sur les principaux enjeux d'intérêt émergents dans le cadre de la définition et de la production de produits écologiques. Parmi les développements considérés comme étant dans une phase initiale, nous pouvons citer la capacité accrue pour les consommateurs et les fournisseurs à obtenir des renseignements sociaux en environnementaux sur les produits en temps réel à l'aide d'applications Web ou de messages textes sur téléphone cellulaire. En outre, dans le domaine de la technologie, nous constatons la progression des bases de données d'inventaire sur le cycle de vie des produits en ligne – comme celles élaborées en Amérique du Nord par le National Renewable Energy Laboratory des États-Unis, le Sustainability Consortium, le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services du Québec, entre autres – et l'urgence liée aux activités de lobbying de la part des entreprises pour que le gouvernement appuie ces mesures environnementales normalisées.

Le dernier point traité, dans la quatrième section, porte sur les changements de paradigmes à plus grande échelle autour de ce qui constitue un échange optimal, et la modification des frontières entre les secteurs public, privé et les organismes sans but lucratif, ainsi que la reconfiguration des rôles et responsabilités traditionnels des consommateurs, des citoyens, des entreprises, de la société civile et du gouvernement. Des domaines devant faire l'objet de recherches supplémentaires et d'autres questions ont été identifiés.

1.2 Définitions

« **Amérique du Nord** » : Le présent document met l'accent sur les niveaux fédéraux en Amérique du Nord, dans la mesure du possible, avec une reconnaissance de la nature des marchés international et infranational d'aujourd'hui. L'Amérique du Nord, dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain, comprend le Canada, les États-Unis et le Mexique, alors que l'Amérique du Nord est également considérée comme une région dans le cadre du Processus de Marrakech des Nations Unies sur la consommation et la production durables. Le Mexique n'a pas participé à la réunion régionale sur la consommation et la production durables qui s'est tenue en Amérique du Nord en 2008, avant la rédaction de ce document. Le Mexique participe aux travaux sur la consommation et la production durables en Amérique latine, et au moment de la

rédaction du présent document, seule une réunion régionale avait été organisée en Amérique du Nord. Pour cette raison, à moins que le Mexique soit expressément mentionné, Amérique du Nord fera seulement référence au Canada et aux États-Unis, étant donné que ce document porte sur la consommation et la production durables telles qu'elles ont été définies dans le système des Nations Unies. Il y a un chevauchement entre l'espace de l'ALENA et celui des Nations Unies, et l'analyse devrait également être pertinente pour les autres forums internationaux pour lesquels l'« économie verte » est un nouvel élément à l'ordre du jour, notamment le G-8, le G-20, l'Organisation de coopération et de développements économiques et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. Pour obtenir un aperçu du Processus de Marrakech des Nations Unies sur la consommation et la production durables, se reporter à l'annexe B.

« **Écologique** » et « **durable** » : L'objectif explicite de ce document est de répondre à la question suivante : *qu'est-ce qu'un produit « écologique » et d'après qui?* Cela demande d'explorer les différents aspects de la signification du terme « écologique » et cette recherche devra être réalisée dans le cadre de cet article. Cependant, il est important que le lecteur comprenne dès le départ quelques distinctions terminologiques de base et les secteurs de chevauchement.

Dans la langue courante, le terme « écologique » désigne souvent des facteurs naturels individuellement, et les connaissances que nous avons sur la nature proviennent essentiellement de la science, de la méthode scientifique et des analyses des pairs.¹³ Conduite par des humains, la science fait partie intégrante de la société, mais la société fait également partie intégrante de la nature et aucune civilisation humaine ne peut survivre sans écosystèmes opérationnels. Pour déterminer les éléments que nous ou la société voulons conserver au fil du temps, il faudra une délibération socioéconomique basée sur les valeurs et portant sur les états désirables, qu'ils soient naturels et socioéconomiques.¹⁴ Ces états se caractérisent par la multitude de dimensions qui composent toute société ou écosystème, y compris les frontières géographiques, individuelles et collectives, les rôles et les responsabilités, les objectifs, les mythes, les modes de vie, la diversité, les symboles de statut social et les idées sur la justice et la santé. Dans un contexte d'évaluation du cycle de vie d'un produit, cela correspond à l'utilisation de renseignements scientifiques (nature), des renseignements sur le procédé industriel (économie) ainsi que des renseignements et des processus culturels et délibératifs.

De ce fait, le terme « écologique » commence par décrire les états naturels, mais devient rapidement un élément dépendant des changements dans les états socioéconomiques.¹⁵

¹³ Souvent, la volonté des gens à contribuer à la science dépend non selon de leur niveau de compréhension du processus d'accumulation des connaissances (p. ex. niveau de scolarité), mais également de leur niveau de participation (en d'autres termes, l'engagement et la confiance). Par ailleurs, toutes les sociétés n'utilisent ou ne comprennent la science de la même manière (c'est le cas des connaissances traditionnelles écologiques indigènes, par exemple).

¹⁴ Hajer (1995) voir également Dryzek (1997).

¹⁵ Étant donné que nous baignons culturellement dans ces états socioéconomiques, l'évaluation et la prise en compte de l'utilité de ces états constituent les éléments les plus difficiles à saisir grâce à la politique publique (p. ex. déterminer ce que nous voulons conserver). Ils sont également reproduits par des voies reconnues et des institutions d'autorenforcement, les cultures figées dans le temps (Rydin, 2004).

Le concept « développement durable », perçu autrefois comme un important compromis entre la durabilité environnementale et les objectifs en matière de développement, a évolué de sorte à englober trois « piliers » ou « domaines » : économique, social et environnemental. Souvent, nous sommes invités à établir un « équilibre » entre ces trois sphères, même si un équilibrage signifie qu'il y a des oppositions inhérentes qui doivent être équilibrées ou comparées les unes avec les autres. Parmi les vestiges des paradigmes socioéconomiques qui ont évolué avant nos problèmes environnementaux actuels, la langue moderne divise toujours les sphères, d'où le concept d'« actants » de Bruno Latour, qui fait allusion aux agents sociaux et naturels.¹⁶ Les concepts « écologique » et « durable », tels qu'ils sont définis dans le présent document, ne privilégient pas un pilier par rapport à un autre, mais essaie plutôt de trouver activement une voie synergique qui prouve leur inextricabilité. Alors qu'il sera parfois nécessaire de s'adresser à un pilier précis, on portera une attention particulière à l'utilisation d'un langage spécial et à la mise en évidence de tous les liens, dans la mesure où l'aspect de la consommation et de la production durables le permet.

L'aspect de la consommation et de la production durables peut créer un espace stratégique pour faire face à ces problèmes de politique publique difficiles à saisir, comme cela a été fait avec la Table ronde sur la consommation durable du Royaume-Uni ou avec la stratégie de la consommation et de la production durables et la politique industrielle durable de l'Union européenne, par exemple. Étant donné que la communauté internationale s'accordent à dire que les pays développés sont censés être en tête dans le domaine des stratégies de consommation et de la production durables, ces stratégies peuvent également créer un espace stratégique global afin de dépasser les divisions persistantes entre le nord et le sud (se reporter à l'annexe B). Même si on sait avec certitude qu'il ne peut y avoir de durabilité environnementale sans que l'activité économique soit modifiée, ces changements économiques sont peu probables sans un appui social dans ce sens. Ce soutien social dépend de la perception de l'équité, étant donné que les coûts et les avantages sont répartis dans un contexte plus large de diversité culturelle et économique relative aux biens matériels, et étant donné que les rôles, les responsabilités, les identités et aspirations évoluent. Ainsi, les marchés opérationnels demandent de la confiance, une caractéristique que la durabilité environnementale, la diversité et les préoccupations liées à la justice sociale peuvent présenter sur la table de la gouvernance. Issues du concept de développement durable et présentes dans le dialogue global sur le développement durable et l'économie verte, les stratégies de consommation et production durables fournissent une vision unique des systèmes globaux réunissant tous les problèmes environnementaux (p. ex. l'air, la pollution de l'eau, les changements climatiques, la perte de biodiversité, etc.) avec l'économie comme un système de demande (production) et d'approvisionnement (consommation). Étant donné que nous sommes confrontés à différents problèmes économiques, environnementaux et sociaux simultanés, l'aspect de consommation et production durables permet la conceptualisation de solutions qui reconnaissent l'existence d'une interdépendance entre ces trois sphères.

¹⁶ Latour (1999); voir le chapitre 2 – référence distribuée : l'échantillonnage du sol dans la forêt amazonienne.

2. Principaux éléments moteurs des produits « écologiques » en Amérique du Nord

La préoccupation du public pour des questions environnementales n'est pas un phénomène nouveau et pendant des décennies elle a été présentée dans le secteur civil comme étant extérieure à la sphère de consommation. Au fil du temps, les recherches ont déterminé des « vagues » de préoccupation environnementale chez les citoyens, augmentant ou reculant au fil du temps, sans jamais disparaître entièrement.¹⁷ Le niveau de préoccupation du public pour les droits de la personne, la justice sociale et de protection des biens remonte également dans le temps, même si les conceptions individuelles sur l'équité varient considérablement. À l'exception des boycotts des consommateurs, un phénomène relativement récent est l'expression systématique de préoccupations liées à la justice sociale et environnementale dans les choix du consommateur dans les marchés privés, en dehors (ou en plus) des arènes civiques, politiques et démocratiques traditionnelles (p. ex. vote, communication avec les représentants élus). Dans le cadre conceptuel, cela représente une tendance contraire à l'empiètement de la rationalité économique dans d'autres « mondes de vie », d'après les descriptions de Habermas et autres. Ici, la rationalité publique pénètre la rationalité économique et brouille les frontières traditionnelles entre les citoyens et les consommateurs.¹⁸

L'augmentation du consumérisme vert et/social a fait l'objet de plusieurs analyses de marché et de recherches universitaires au cours des dernières années, et cela permet de comprendre la façon dont les personnes réagissent (ou non), en tant que consommateurs, aux défis de la durabilité. Conformément aux lois de l'offre et de la demande, le comportement des consommateurs aura incidence sur le positionnement des entreprises. À l'inverse, le comportement des consommateurs est influencé par la viabilité de l'offre de produits écologiques. Ces deux processus ont des répercussions sur la manière dont les gouvernements s'engagent dans le monde des produits écologiques.¹⁹ Cette section permettra d'effectuer un examen critique de trois principaux facteurs liés à l'émergence de produits écologiques : le « consumérisme vert », l'émergence des politiques d'approvisionnement écologique dans les contextes d'entreprise à entreprise et de gouvernement à entreprise et enfin, les problèmes d'accès au marché formel et informel causés par la durabilité ainsi que par les risques et les occasions qui se présentent au niveau de l'entreprise.

¹⁷ Le « cycle de l'intérêt public » de Downs (1972) utilise des enjeux environnementaux comme un exemple de la manière dont les enjeux évoluent aux yeux du public.

¹⁸ La pénétration de la rationalité économique dans nos mondes de vie (la sphère publique, la famille et même la salle de bain) est généralement perçue comme étant ralentie par une augmentation de la démocratie délibérative ou du processus politique. Cela est différent de la consommation responsable, ce qui introduit des préoccupations démocratiques dans la prise de décisions économiques et le comportement. Voir Habermas (1991).

¹⁹ Voici les questions du point de vue de la politique publique : Quels sont les mécanismes précis qui participent à la transformation du marché? Dans quelle mesure le marché est-il en train de transformer? Dans quels secteurs? À quelle vitesse? Peut-on vérifier les résultats? Quel est l'effet cumulatif? Quelles sont les dimensions de la durabilité qui sont prises en compte?

2.1 Le consumérisme vert

En tant que consommateurs, nous pensons souvent que les personnes font des choix de consommation semblables ou similaires aux nôtres et, dans la mesure où nous sommes entourés de personnes qui ont la même perception que nous, les choix de consommation des personnes qui nous entourent forment notre perception de la consommation populaire. Les preuves issues des données présentées dans cette section indiquent que tous les individus ne perçoivent pas les renseignements sur les produits écologiques ou éthiques de la même façon. Les données présentées dans ce document peuvent également aider à comprendre ce à quoi on peut vraiment s'attendre de la part des consommateurs en fonction des rôles et des responsabilités actuellement en place.

Deux principales sources de données seront utilisées pour décrire les habitudes de consommation du public en Amérique du Nord. La première est un sondage d'opinion publique effectué en juillet 2008 par GfK Roper Public Affairs & Media et la Yale School of Forestry and Environmental Studies. La seconde source est une compilation de données de recherche sur la consommation de Natural Marketing Institute, utilisée principalement en entreprise. Malgré des tendances régionales dans les données de recherche sur l'opinion publique et les consommateurs, les données sont souvent recueillies à l'échelle nationale. De ce fait, on s'attend à ce que certaines régions au Canada aient plus de caractéristiques en commun avec certaines régions des États-Unis comparativement à leurs compatriotes nationaux, et vice versa.

GfK Roper Public Affairs & Media et la Yale School of Forestry and Environmental Studies ont abordé les attitudes du consommateur face aux produits respectueux de l'environnement et leur volonté de payer pour ces produits aux États-Unis et au Canada. D'après ce sondage, la majorité des consommateurs américains et canadiens pensent qu'il est important que les produits qu'ils achètent respectent l'environnement, et bien que la plupart des consommateurs soient prêts à acheter ces produits, d'autres facteurs tels que le prix et la qualité sont souvent primordiaux.

Dans le tableau 1, nous constatons que la majorité des Américains estiment qu'il est important que les produits qu'ils achètent respectent l'environnement, notamment les automobiles (66 % affirment que cela est important ou essentiel), le détergent à lessive (62 %) et le papier à imprimante (51 %). Toutefois, lorsqu'on leur demande quel élément ils considèrent comme étant le plus important entre le respect de l'environnement, le prix ou la qualité, seul un répondant américain sur quatre considère le respect de l'environnement comme étant plus important. Presque le double du pourcentage de Canadiens ont indiqué que le respect de l'environnement est l'élément le plus important dans leur décision d'achat, mais en aucun cas, cet élément n'est perçu dans les deux pays comme étant plus important pour la majorité des consommateurs, comparativement à la qualité ou au prix.

Tableau 1 – Opinion du public américain et canadien sur une sélection de produits écologiques, 2008

	Pourcentage des répondants en accord avec l'énoncé (États-Unis)	Pourcentage des répondants en accord avec l'énoncé (Canada)
<i>Il est essentiel/important que les produits achetés respectent l'environnement.</i>		
Automobiles	66	77
Détergent à lessive	62	80
Papier à imprimante	51	66
Meubles en bois	40	55
<i>Le respect de l'environnement est plus important que la qualité ou le prix au moment de l'achat.</i>		
Papier à imprimante	26	41
Détergent à lessive	23	44
Automobiles	17	30
Meubles en bois	11	22
<i>Je paierais sûrement/probablement 15 % de plus pour des produits écologiques.</i>		
Détergent à lessive	51	65
Automobiles	50	51
Papier à imprimante	40	56
Meubles en bois	39	49

Source : Sondage de GfK Roper Public Affairs & Media et de la Yale School of Forestry and Environmental Studies sur des questions environnementales (2008).

La documentation montre également une divergence dans les promesses d'achat de produits écologiques de la part des consommateurs et de leur comportement réel au moment de l'achat. En tenant compte de ces éléments et en renforçant de façon importante la portée, le Natural Marketing Institute des États-Unis a mené une étude de suivi annuel depuis 2002 portant sur 2 000 à 4 000 adultes américains, ou plus, chez lesquels on a étudié les modèles d'utilisation de plus d'une centaine de catégories de produits et d'attributs, d'attitudes, de comportements et de sources d'information relatives aux produits.²⁰ Les données canadiennes ont été recueillies en 2009 pour la

²⁰ Natural Marketing Institute (2010). Des données canadiennes de haut niveau ont été obtenues plus tard, de la part de NMI's Gwynne Rogers. Projection à l'échelle nationale sur la population américaine. Précision du niveau de confiance : 95 % +/- 1,3 %.

première fois. À la lumière de ces résultats, Natural Marketing Institute répartit les segments de consommateurs en cinq catégories différents :

1. LOHAS (modes de vie axés sur la santé et la durabilité) : intendants actifs de l'environnement, concernés par la santé personnelle et planétaire, axés sur le mode de vie, principaux acheteurs de produits écologiques ou socialement responsables
2. Naturalistes : cibles secondaires de nombreux produits LOHAS (modes de vie axés sur la santé et la durabilité) courants, concernés par l'hygiène personnelle, plus susceptibles d'utiliser des produits LOHAS (modes de vie axés sur la santé et la durabilité) consommables que durables, comportements limités dans une certaine mesure par les revenus, créant certaines divergences entre les attitudes et les comportements.
3. Dériveurs : bonnes intentions, certains obstacles au suivi, sensibles aux tendances et aux prix.
4. Traditionnels : sensibles à l'aspect pratique et à l'ingéniosité américaine (autonomie), axés sur la conservation.
5. Indifférents : ne semblent pas concernés par l'environnement ou la société.

Tableau 2 – Catégories de consommateurs américains et canadiens définies par le Natural Marketing Institute

	États-Unis 2005 (% de la population générale dans chaque catégorie)	États-Unis 2009 (% de la population générale dans chaque catégorie)	Canada, 2009 (% de la population générale dans chaque catégorie)
LOHAS (modes de vie axés sur la santé et la durabilité)	17	19	21
Naturalistes	21	15	15
Dériveurs	19	25	25
Traditionnels	20	24	27
Indifférents	21	17	12

Source : Natural Marketing Institute, renseignements exclusifs.

Comme le montre le tableau 2, aux États-Unis, entre 2005 et 2009, les consommateurs dériveurs et traditionnels ont connu une croissance (+6 et +4 points de pourcentage, respectivement), alors que les consommateurs naturalistes et indifférents affichent une réduction de la taille du segment (-6 et -4 points de pourcentage, respectivement) parmi la population en général. Au cours de cette même période, le segment LOHAS (modes de vie axés sur la santé et la durabilité) a connu une hausse (+2 points de pourcentage). Le Canada ne dispose pas de données antérieures à 2009, ce qui rend impossible l'analyse temporelle. Cependant, en 2009, le Canada et les États-Unis ont enregistré des résultats semblables, sauf pour le Canada qui compte 5 points de pourcentage de moins pour le segment des consommateurs indifférents par rapport aux États-Unis, ainsi que deux points de pourcentage de plus pour les consommateurs LOHAS (modes de vie axés sur la santé et la durabilité) et 3 points de pourcentage de plus pour les consommateurs traditionnels.²¹ Étant donné que cela repose sur des données réelles sur l'achat et le comportement, et non sur une préférence déclarée, cette baisse du pourcentage de consommateurs indifférents semble corroborer l'étude de préférence déclarée de GfK Roper/Yale indiquant que les Canadiens sont deux fois plus susceptibles de déclarer que le respect de l'environnement est plus important que le prix ou la qualité dans leurs décisions d'achat. Toutefois, il existe probablement une dimension régionale et rurale/urbaine à ces données globales qui devrait être prise en compte, ce qui est une zone potentielle à explorer.

Pour ce qui est de la part du marché des produits écologiques, l'analyse démontre qu'elle reste réduite, mais en croissance dans presque tous les segments. Une analyse récente du Département américain du Commerce révèle que les produits et services écologiques

²¹ Ces données peuvent probablement être divisées en sections sous-régionales également.

constituent 1 à 2 % de l'économie privée totale en 2007, en fonction des paramètres de définition, avec certaines zones précises présentées dans le tableau 3.²²

Tableau 3 – Répartition estimée de la part de marché totale des produits écologiques, États-Unis, 2007

	Estimation faible	Estimation élevée
Véhicules utilisant des carburants de remplacement et véhicules hybrides	6,7 %	10,2 %
Véhicules hybrides seulement	1,8 %	2,7 %
Services de construction de bâtiments écologiques	3,5 %	4,8 %
Appareils à haut rendement	40 %	40 %
Agriculture biologique	3,8 %	3,8 %

*Source : Département américain du Commerce (2010), annexe 2. *Dans les situations où les estimations élevées et faibles sont les mêmes, on sait que les données sont précises et qu'aucune estimation élevée/faible n'est requise.*

L'étude du Département américain du Commerce n'inclut pas les données canadiennes, mais il est possible de comparer les ventes d'aliments biologiques aux États-Unis et au Canada. En 2008, les ventes d'aliments biologiques aux États-Unis ont augmenté de 15,8 % pour atteindre 22,9 milliards de dollars américains.²³ En 2008, les estimations de ventes d'aliments biologiques au Canada s'élevaient à 2 milliards de dollars canadiens, soit le double de celles de 2006, et on s'attendait à une hausse de 20 % par an dans un avenir rapproché.²⁴ Malgré ces niveaux de croissance élevés, en 2008, les ventes d'aliments biologiques s'élevaient toujours approximativement à 3,5 % de l'ensemble des ventes de produits alimentaires aux États-Unis, et à environ 2 % au Canada.²⁵ Avec 19 % de l'ensemble de la population aux États-Unis et 21 % de l'ensemble de la population au Canada, le marché destiné aux consommateurs LOHAS est important, non seulement en raison de ses propres parts de marché (estimées à 209 milliards de dollars américains en 2009), mais également dans la mesure où cette catégorie de consommateurs établit des tendances du marché. Alors que la disposition pour payer un prix plus élevé varie selon les segments, tous les groupes sont sensibles au prix.²⁶

2.2 Approvisionnement écologique : d'entreprise à entreprise et d'entreprise au gouvernement

Les politiques encourageant les institutions et les entreprises à faire des choix plus respectueux de l'environnement existaient depuis plusieurs années déjà dans certains entreprises et gouvernements. Par exemple, la *Resource Conservation and Recovery Act*

²² Département américain du Commerce (2010).

²³ Association pour le commerce des produits biologiques (2009).

²⁴ Voir TFO Canada (2009).

²⁵ Association pour le commerce des produits biologiques, cité dans Martin (2009).

²⁶ Natural marketing Institute (2010).

of 1976 américaine invite les organismes fédéraux à établir des programmes d'approvisionnement pour les produits contenant des matériaux recyclés désignés par l'Environmental Protection Agency, et au Canada, le Guide de l'écogouvernement soutenu en 1995 par le cabinet fédéral comprenait des engagements pour l'approvisionnement écologique fédéral.²⁷ Cependant, au cours des dernières années, ces types de politiques ont commencé à tenir compte des profils de plus grande envergure et des marchés de taille plus importante. Lorsqu'ils doivent faire face à des problèmes plus importants, tels que les changements climatiques, l'augmentation des prix de l'énergie, l'exposition aux produits chimiques et la responsabilité, de nombreuses entreprises et grandes institutions, tout comme de nombreux consommateurs, cherchent à réduire les risques et à contribuer de façon positive dans leur propre sphère d'influence. De plus, étant donné que la mention « écologique » devient un critère important d'accès au marché, l'écologisation des biens est une étape essentielle du processus pour devenir une entreprise écologique (consulter la section 2.3).

Zone de texte 1 : L'étiquetage écologique en tant qu'outil de politique publique

En tant qu'outil de politique publique, les éco-étiquettes sont essentiellement un instrument de divulgation d'information, qui peut ensuite devenir un instrument dépendant presque entièrement du marché, dans la mesure où cette information est utilisée dans l'approvisionnement, qu'elle sert à élargir le marché pour des produits répondant aux critères écologiques et à rendre possible les économies d'échelle, qui réduisent les coûts par unité. Paradoxalement, ces économies d'échelle peuvent conduire à l'augmentation des niveaux de consommation absolue de matériaux, même si les biens offrent un meilleur rendement énergétique et permettent de perpétuer un modèle de spécialisation et de commerce d'exportation avec une résilience faible dans un monde réduisant les émissions de carbone.

Tout comme les symboles, les éco-étiquettes sont également importantes, dans la mesure où elles changent la façon dont la valeur est comprise et définie sur le plan culturel, et la façon dont les meilleures pratiques du secteur industriel et les normes de la société sont établies. Ici, l'information est saisie, servant ainsi à créer une valeur (dans la mesure où cette information est crédible), et cette information est diffusée dans tout le secteur et à l'ensemble de la société. Alors que des tarifs supplémentaires ne sont pas immédiatement garantis, des facteurs d'accès au marché et d'autres valeurs d'identité de l'entreprise et de la marque sont conservés (consulter la section 2.3). Les éco-étiquettes peuvent également être associées à des remboursements de taxe et/ou à d'autres types de mesures incitatives économiques. L'étiquetage et les renseignements qu'il contient ont été définis comme une combinaison de plus en plus importante d'instruments stratégiques, en particulier à la lumière des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2009 à Copenhague.²⁸

Les principales initiatives du secteur privé, comme les demandes d'information sur le fournisseur de Walmart, sont en train de faire des vagues dans le monde entier, présentant de nouvelles exigences en matière de renseignements, de mesures et de comptabilité dans les chaînes d'approvisionnement, et ajoutant un nouveau type de critères pour les décisions relatives à l'approvisionnement et la passation de

²⁷ Pour un examen américain récent préparé pour les membres et les comités du Congrès, voir Manuel et Halchin (2010).

²⁸ Vranes (sous presse).

marchés.²⁹Un acheteur encore plus important que Walmart est le gouvernement fédéral des États-Unis, dont le décret-loi 13514 de 2009 a revitalisé l'approvisionnement écologique à l'échelle fédérale, tout comme l'a fait le Canada avec sa Politique d'achats écologiques (2006) et sa Loi fédérale sur le développement durable (2008).³⁰ En Amérique du Nord, les schémas d'approvisionnement écologique et de gestion des chaînes d'approvisionnement d'entreprise à entreprise et de gouvernement à entreprise ont été surveillés depuis 2007 par TerraChoice, en collaboration avec Responsible Purchasing Network des États-Unis et la Commission de coopération environnementale de l'ALENA. Leur initiative EcoMarkets Summary Report de 2009 a permis de se pencher sur 587 acheteurs professionnels aux États-Unis et au Canada, dont les organismes dépensent plus de 68 milliards de dollars américains par an. Voici leurs conclusions :

- Soixante-douze pour cent des acheteurs disent que leur organisme a mis en place une politique officielle (29 %) ou non officielle (43 %) d'achats écologiques, soit une hausse par rapport aux 63 % en 2008 (26 % officielle et 37 % non officielle).
- Sur 28 % d'acheteurs qui travaillent pour des organismes sans une politique d'achat « écologique », 54 % ont indiqué que leur organisme avait l'intention d'en mettre une en place, soit une hausse par rapport aux 44 % en 2008.
- Cinquante et un pour cent (51 %) des acheteurs qui travaillent pour des organismes sans intention de mettre en œuvre une politique d'achat « écologique » prévoient toujours de faire plus d'achats écologiques au cours des deux prochaines années.^{31, 32}

La croissance des achats écologiques ou éthiques de la part des entreprises et des gouvernements est renforcée par l'augmentation des adhésions à des organismes tels que le réseau d'achats responsables RPN (Responsible Purchasing Network), un réseau international d'acheteurs engagés dans les achats socialement responsables et environnementalement durables. De janvier 2008 à janvier 2009, le réseau d'achats responsables RPN (Responsible Purchasing Network) est passé de 97 à 211 membres, et a atteint 250 membres en octobre 2010. Le plus intéressant c'est que parmi les membres du réseau d'achats responsables RPN (Responsible Purchasing Network) engagés dans les achats écologiques, seul un organisme sur trois (33 %) tolère des prix plus élevés pour les produits écologiques ou sociaux, et la tolérance aux prix plus élevés diminue dans l'ensemble (44 % de primes autorisées dans le rapport de 2008).³³

²⁹ Walmart (n.d.).

³⁰ Maison Blanche (2009); Gouvernement du Canada (2006).

³¹ TerraChoice Environmental Marketing Inc. (2009b).

³² La façon dont la connaissance « crédible » est acquise est une question centrale qui dépasse la portée de ce document. Cette question est mentionnée dans le présent document en ce qui a trait à la confiance et à la légitimité (sections 3.1 et 3.2), mais le changement du rôle des connaissances des experts est étudié moins en profondeur, étant donné que l'information est beaucoup plus accessible en ligne.

³³ Responsible Purchasing Network (2009).

2.3 Conditions d'accès au marché formel et informel et innovations au niveau de l'entreprise

Bien que l'analyse de rentabilisation de la durabilité soit en train de devenir plus omniprésente, au point d'être appelée « impératif stratégique très en vogue »³⁴, toutes les entreprises ne perçoivent pas la durabilité de la même façon, et le rôle de la communication et de l'identité de la marque est important. Un certain nombre d'entreprises adoptent des mesures visant à réduire les répercussions sociales et environnementales de leurs activités et de leurs produits, mais elles choisissent de ne pas communiquer ces renseignements aux consommateurs. Ce phénomène est connu sous le nom de « dissimulation écologique ». Certaines entreprises comme Proctor et Gamble ne souhaitent pas cibler les consommateurs du segment LOHAS et voudraient plutôt cibler le « courant de la durabilité ». D'autres comme la Compagnie de la Baie d'Hudson ne souhaitent pas « se vanter » à propos de leurs réalisations. D'autres entreprises encore peuvent ne pas être convaincues de l'importance de leurs actions et/ou leurs mesures ne sont pas solides. Il se peut que certaines entreprises n'adoptent aucune mesure du tout.³⁵

Il existe une grande divergence dans le marché et une distinction peut être faite entre le fait que la durabilité soit perçue comme représentant un coût supplémentaire ou comme une occasion. Si la durabilité est perçue comme un coût, elle est considérée comme étant un élément pour lequel les gouvernements devraient se charger de la réglementation pour contrecarrer les défaillances du marché. Ainsi, la meilleure approche stratégique est d'attendre que ce soit le cas, en espérant qu'aucune question majeure ne soit posée à propos des biens, des services ou des pratiques de l'entreprise, en dehors des questions traditionnelles sur le prix, la qualité et le respect de la réglementation.³⁶ L'accès au marché dans le cadre de la durabilité est perçu comme étant principalement de nature officielle ou réglementaire. Si la durabilité est considérée comme représentant une occasion, les entreprises devraient souhaiter la voir incorporée de leur propre chef. Cela peut s'expliquer de plusieurs façons, mais voici les exemples cités plus souvent :

- augmentation de l'éco-efficacité;
- réduction des risques liés à l'augmentation de l'approvisionnement en énergie et des coûts des intrants et garantie de l'approvisionnement;
- réduction de la responsabilité liée aux risques politiques/de la politique;
- réduction des coûts d'élimination des déchets;
- diminution de primes d'assurance;

³⁴ Esty et Lubin (2010).

³⁵ Voir Proctor et Gamble (2010); Compagnie de la Baie d'Hudson (2007). Pour un aperçu de certains facteurs du secteur privé à prendre en considération dans le cas des communications sur les produits écologiques dans les points de vente, consultez Stratos Inc. (2010).

³⁶ En partant de l'idée selon laquelle les changements climatiques auront des répercussions sur la manière de générer des bénéfices et sur les secteurs qui les génèrent, 475 investisseurs institutionnels soumettent tous les ans des demandes de renseignements sur la divulgation des émissions de gaz carboniques à l'échelle mondiale aux entreprises composant le Global 500, par l'entremise du Projet de divulgation des émissions de gaz carboniques (non daté). Désormais, près de 2 500 organismes dans quelque 60 pays dans le monde évaluent et communiquent leurs émissions de gaz à effet de serre et leurs stratégies sur les changements climatiques par l'entremise du Projet de divulgation des émissions de gaz carboniques, y compris les ministères du gouvernement fédéral des États-Unis.

- augmentation du recrutement et amélioration du maintien en poste des employés;
- renforcement de la fidélité à la marque;
- réduction des éléments de passif des produits chimiques préoccupants non réglementés;
- garantie d'un accès au marché formel et informel;
- création de besoins organisationnels.

Les restrictions qui touchent les cercles d'influence s'appliquent ici aux limites de la responsabilité (la reconfiguration des rôles et des responsabilités est discutée plus en profondeur à la section 4.3) ainsi qu'aux outils à la disposition des entités ministérielles. Par exemple, l'augmentation de l'éco-efficacité par unité n'aboutit pas obligatoirement à des réductions absolues des répercussions environnementales pour une entreprise, et encore moins pour un secteur ou l'ensemble de l'économie. Dans le secteur public, la politique et les programmes portant sur l'environnement en tant que coût et en tant qu'occasion sont également très différents en ce qui a trait à leur place dans les entreprises. Ici, les mêmes ministères qui sont chargés de la réglementation (l'environnement en tant que coût) tentent également d'encourager des changements qui dépassent les objectifs de conformité (l'environnement en tant qu'occasion) par l'entremise de divers types de programmes (p. ex. programme de suivi du rendement de la Environmental Protection Agency des États-Unis), ou par la promotion de la conformité afin de promouvoir le concept d'environnement en tant qu'occasion.³⁷ La façon (réglementaire)³⁸ dont les ministères peuvent structurer leurs responsabilités réglementaires traditionnelles avec une « condition de dépassement des objectifs de conformité » sans créer de confusion auprès des clients ou même des conflits d'intérêts est un point qui devrait faire l'objet d'une analyse plus approfondie. L'aspect le plus fondamental est le problème de l'alignement des buts et des objectifs de différentes directions générales des gouvernements, de sorte à assurer une uniformité dans les politiques.³⁹

Qu'il soit favorisé par l'adoption de mesures gouvernementales ou par les pressions sur la chaîne d'approvisionnement ou sur la motivation interne, le temps où les entreprises pouvaient croire que la durabilité représentait uniquement un coût et qu'elles pouvaient attendre une réaction du gouvernement semble être révolu. La demande accrue de produits écologiques au niveau des consommateurs et au niveau organisationnel ne passe pas inaperçue aux yeux des entreprises. Le graphique 1 présente le nombre de produits commercialisés avec la mention durable depuis 2004 aux États-Unis. Il est clair que les entreprises cherchent de plus en plus à différencier leurs produits et services en fonction des critères « durables », « écologiques » ou « respectueux de l'environnement ». Les études de marché montrent qu'il existe plus de 500 000 produits

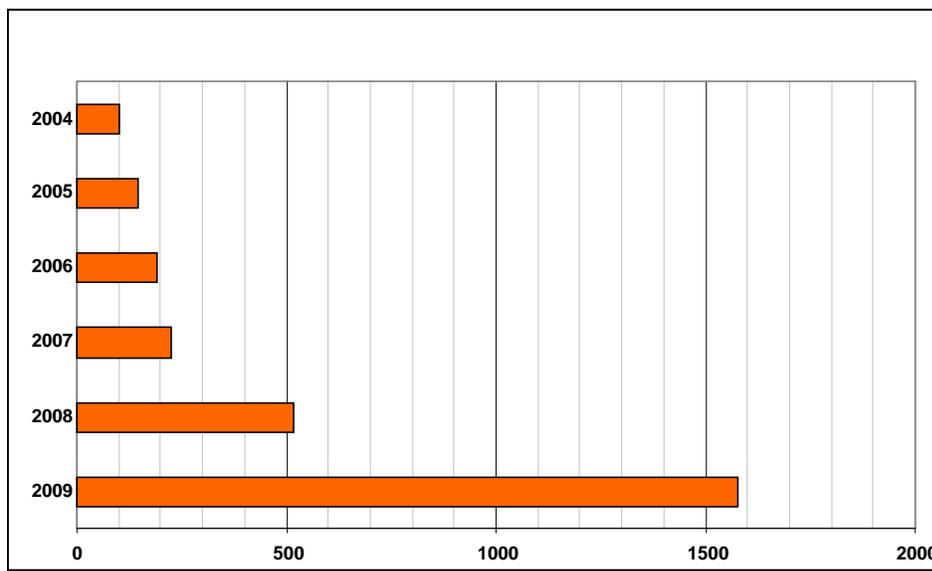
³⁷ Pour un examen des leçons tirées des programmes de suivi du rendement de l'Environmental Protection Agency des États-Unis ou des chefs de file des entreprises, voir Hassell *et al.*, (2010) ou Kashmanian *et al.*, (2010).

³⁸ Notez également que tous les ministères ne sont pas des organes de réglementation; par exemple, Ressources naturelles Canada n'est pas considéré comme un organe de réglementation, de même qu'Industrie Canada.

³⁹ « Atteindre la cohérence des politiques » est un exemple des objectifs gouvernementaux de la stratégie de développement durable du Royaume-Uni (Royaume-Uni, 2005); voir page 26.

sur le marché portant des étiquettes écologiques (situation en mars 2010), et que le bassin de produits écologiques continue de croître à un rythme effréné. Actuellement, il existe au moins 377 étiquettes écologiques différentes sur le marché.⁴⁰

Graphique 1 – Nombre de produits « durables » lancés aux États-Unis depuis 2004



Source : Le graphique ci-dessus est fondé sur le nombre de nouveaux produits emballés portant des mentions comme « durable », « respectueux de l'environnement » ou « écologique ». Analyse de lancement de produits Datamonitor, cité dans Neff (2009).

Même si l'on considère généralement que la durabilité peut apporter des améliorations des produits ou des procédés, contribuant de la même manière à l'augmentation de la compétitivité, la dimension relative à l'accès des produits écologiques au marché formel est moins connue. En d'autres termes, nous savons que la durabilité peut inspirer l'innovation des produits et des processus grâce à des modifications de la conception, des décisions d'approvisionnement, etc. Toutefois, l'exigence de fait voulant qu'un produit ou qu'un composant présente son dossier écologique par crainte d'être rejeté en faveur d'un fournisseur qui est en mesure de le faire est complètement différent. Étant donné que les entreprises commencent à se faire concurrence en fonction de critères écologiques, la consistance du dossier « écologique » peut être un facteur décisif pour remporter un contrat. Encore, une distinction peut être faite entre les exigences réglementaires « officielles », pour les entreprises qui exportent vers des juridictions avec une réglementation plus active comme l'Union européenne ou la Californie, et « non officielles », conformément aux politiques d'approvisionnement écologique et aux initiatives écologiques relatives aux chaînes d'approvisionnement qui exercent une influence considérable sur les normes, même si elles ne sont pas des instruments réglementaires. Bien qu'elles puissent éventuellement devenir réglementaires, elles posent toujours des problèmes liés à l'accès au marché informel de façon provisoire. En

⁴⁰ Voir Ecolabel Index (non daté).

⁴¹ Conference Board du Canada (2007).

effet, la distinction entre normes « volontaires » et « obligatoires » est de plus en plus floue au niveau international.⁴² Le format dans lequel ces valeurs non monétaires sont communiquées est loin d'être uniformisé, ce qui se traduit par une incapacité pour les entreprises et les consommateurs à faire la distinction entre les produits ou les entreprises respectant la notion de rigueur dans la plupart des cas.⁴³

3. Défis actuels associés aux produits écologiques en Amérique du Nord

La section précédente a passé en revue trois facteurs centraux liés à l'émergence des produits écologiques : la hausse de la demande des consommateurs; les achats écologiques des entreprises et des institutions; et l'accès au marché formel et informel et l'innovation au niveau des entreprises. Le mouvement qui s'intéresse civiquement à la justice environnementale et sociale dans le champ d'actions courantes des consommateurs a été défini comme étant un phénomène relativement récent, marqué par l'expansion rapide des déclarations écologiques sur le marché. D'une part, la prolifération de déclarations écologiques révèle un soutien de plus en plus répandu au besoin de réduire notre impact collectif sur l'environnement et promouvoir la justice sociale ainsi qu'à la compréhension de ce besoin. Cela sert également à communiquer cet impératif aux consommateurs, tout en leur offrant théoriquement des choix plus écologiques. Cependant, il existe également de nombreux défis relevés par les consommateurs, les fournisseurs, les entreprises et les gouvernements qui découlent de cette nouvelle série de mesures, dont la section suivante permettra d'effectuer un examen critique, en essayant de la meilleure manière possible de répondre à la question de recherche principale, à savoir qu'est-ce qu'un produit « écologique » et d'après qui?

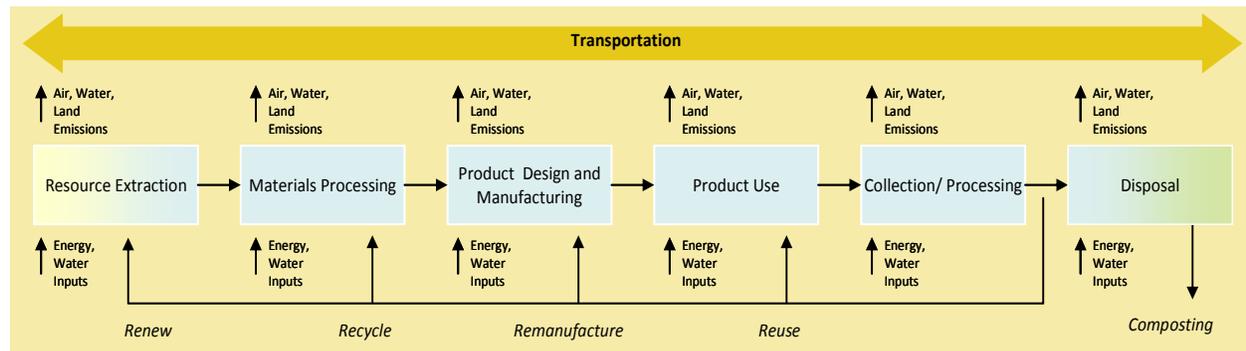
3.1 Complexité, transfert et écoblanchiment

Un dilemme se présente si une masse importante de consommateurs et de fournisseurs veulent des produits écologiques, mais sont peu disposés à payer un prix plus élevé pour les obtenir. Ici, la façon dont la frontière du terme « écologique » est définie devient de plus en plus importante : Quelles sont les dimensions du terme « écologique » qui sont prises en compte? L'énergie? L'eau? Les matériaux? La toxicité? L'équité sociale? Quel stade du cycle de production fait l'objet d'une description : la phase d'utilisation seulement ou les répercussions en amont et en aval? Et qui est responsable de quoi? Le graphique 2 montre un cycle de vie d'un produit type et illustre les entrées multiples, les répercussions et étapes associées à un produit donné.

⁴² Dans un système international anarchique, deux exemples intéressants d'application de lois nationales pour garantir que les produits importés respectent les lois du pays exportateur dans le secteur des produits forestiers sont les récentes modifications à la *Lacey Act des États-Unis* et l'initiative Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux de l'Union européenne (Bernstein, communication personnelle).

⁴³ Un processus clé à intervenants multiples est la Table ronde sur les produits écologiques menée par le Keystone Center, mais en termes de normes de déclaration à l'échelle de l'entreprise, les chefs de file dans ce secteur sont la Global Reporting Initiative (non daté) et Impact Reporting & Investment Standards (non daté). L'Organisation internationale de normalisation est actuellement à l'étape finale de l'élaboration d'une norme de responsabilité sociale à l'intention des entreprises et a déjà normalisé des éco-étiquettes pour les produits. Voir Dee (2010).

Graphique 2 – Le cycle de vie du produit



Source : Environmental Protection Agency des États-Unis (2009).

Traduction du graphique

Anglais	Français
Transportation	Transport
Air, Water, Land Emissions	Émissions dans l'air, dans l'eau et dans les sols
Resource Extraction	Extraction des ressources
Materials Processing	Transformation des matériaux
Product Design and Manufacturing	Conception et fabrication du produit
Product Use	Utilisation du produit
Collection/Processing	Collecte/Transformation
Disposal	Élimination
Energy, Water Inputs	Apports en énergie et en eau
Renew	Renouvellement
Recycle	Recyclage
Remanufacture	Refabrication
Reuse	Réutilisation
Composting	Compostage

L'une des étiquettes de produits « écologiques » la plus reconnue est la certification Energy Star pour les appareils électroménagers consommant de l'énergie. Fondé en 1992 par l'Environmental Protection Agency des États-Unis, l'étiquette Energy Star est dédiée à la conservation de l'énergie pendant la phase d'utilisation du produit. Dans le graphique 2 ci-dessus, il s'agit de la quatrième cellule à partir de la gauche. Les autres stades du cycle de vie (p. ex. extraction des ressources, transformation des matériaux, fabrication, collecte/transformation, élimination et transport) ne sont pas considérés comme faisant partie de la certification Energy Star, ni les autres répercussions environnementales connexes, comme l'utilisation de l'eau et des matériaux, qui est essentielle pour les stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Energy Star ne tient pas compte des répercussions éventuelles de l'utilisation du produit sur la santé humaine, ni des conditions de travail des personnes qui l'ont fabriqué.

Zone de texte 2 : Produits « écologique » et prix

Bien que les investissements initiaux donnent souvent lieu à des économies de coûts à plus long terme, particulièrement en ce qui a trait à l'efficacité énergétique, la production d'un produit durable complet composé de différents attributs et de différentes phases entraîne souvent des coûts plus élevés, tels que :

- la recherche et le développement de nouveaux substituts de produits chimiques moins néfastes;⁴⁴
- l'approvisionnement et l'utilisation de produits composés de matières recyclées au coût potentiellement plus élevé;
- les coûts associés à la reprise du produit ou au démontage;
- les coûts des renseignements et des transactions liés à la collecte et à la transmission de l'information sur la durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement;
- le paiement de services écosystémiques (qui n'ont pas encore reçu de prix);
- l'offre de salaires plus intéressants aux travailleurs le choix de fournisseurs qui paient mieux leurs travailleurs;
- le paiement par soi-même des certifications de tierce partie (s'il y a lieu).

Les structures de prix actuelles devraient être touchées, étant donné que les subventions relatives aux combustibles fossiles sont éliminées progressivement à la lumière des engagements récents du G-20 et d'après la structure de prix du carbone dans les régions d'exploitation. Il existe également une pression grandissante pour mettre des valeurs monétaires sur les services écosystémiques et le capital naturel grâce à des mécanismes de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le cadre de négociations sur les changements climatiques à l'échelle mondiale, le projet d'étiquetage écologique à l'échelle du paysage et la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques récemment annoncée.

Il convient de noter que la fonction de bien-être social qui se produit lorsque nous payons un prix supplémentaire pour un bien écologique (si ce prix supplémentaire peut contribuer à une action sociale) peut être comparée à la fonction de taxation en termes de redistribution des richesses. La dimension d'équité est particulièrement importante lorsque l'on tient compte de la valorisation du travail comme un moyen permettant de réduire le débit du matériel et la dimension relative des facteurs de consommation – c.-à-d. la recherche d'un statut social, l'inclusion sociale, et l'identité – ainsi que les problèmes de surconsommation ou de sous-consommation internationaux et nationaux.

Cette mesure « écologique » simple oriente le marché vers l'efficacité énergétique dans la phase d'utilisation et permet également de réduire les différents polluants associés à la production d'électricité. Il s'agit également de l'un des programmes axés sur les produits pour lesquels il existe une quantité importante de preuves tangibles pour démontrer les

⁴⁴ Annoncé récemment, le Green Products innovation Institute a indiqué qu'il offrira gratuitement des renseignements plus écologiques sur les produits chimiques aux entreprises.

résultats.⁴⁵ Toutefois, l'attribution de responsabilités pour la réduction des conséquences environnementales et sociales produites par la demande en marchandise n'a pas été prise en compte.⁴⁶ Non seulement, cela ne tient pas compte de l'utilisation de l'énergie ou des ressources, mais cela ne tient pas compte non plus de l'« effet rebond » de la consommation, pour lequel l'augmentation de l'efficacité permet une réduction des coûts et des économies d'énergie, qui sont ensuite transformés en consommation supplémentaire. Les gains enregistrés actuellement en matière d'efficacité énergétique dans le cadre d'efforts populaires de conservation de l'efficacité énergétique (et des ressources naturelles dans une moindre mesure) sont devancés par des augmentations totales absolues des répercussions sur l'environnement, liées en partie à cette définition restrictive du terme écologique.⁴⁷

Bien que la certification Energy Star présente des limites (et d'autres attributs individuels, étiquettes pour une seule étape), la grande complexité des répercussions sociales et environnementales associées à un certain produit ne doivent pas être sous-estimées. Actuellement, il existe des limitations importantes quant à la disponibilité du type de données qui serait nécessaire pour vérifier la totalité des divers attributs, les répercussions d'un produit donné aux différentes étapes (voir la section 4.2 pour une analyse sur les développements du cycle de vie des données d'inventaire). Les coûts requis pour les entreprises sont également très importants, et une rationalisation est souvent requise.⁴⁸ Cette rationalisation ne devrait pas être surprenante, si ce que nous observons est essentiellement le transfert du réseau élaboré de lois et de processus sociaux et environnementaux effectué sur les produits par les États et, par conséquent, sur l'entreprise et enfin, sur le consommateur.

Dans la mesure où les rôles et les responsabilités changent (voir la section 4.3), la répartition du travail change également, et les tâches qui étaient autrefois réalisées par les gouvernements sont de plus en plus attribuées à la société civile, aux entreprises et aux consommateurs. Ce transfert n'est pas nécessairement clair ou évident pour tous les acteurs concernés; cependant, il s'agit d'un phénomène que tout consommateur responsable a déjà rencontré. De plus, dans la mesure où les problèmes environnementaux portent moins sur des préoccupations liées au point de rejet des effluents et plus sur les flux totaux des matériaux, et compte tenu de la relativité des risques, la pertinence de la criminalisation et l'utilisation du droit pénal est remise en question. Par exemple, peut-on considérer comme un crime le fait d'acheter une voiture relativement polluante ou d'utiliser de l'énergie d'une façon que certains pourraient considérer comme du gaspillage? La capacité d'un cadre de responsabilité légale à faire face à ces nouvelles dimensions de citoyenneté n'est pas claire; ces types de problèmes

⁴⁵ Sanchez *et al.*, (2007).

⁴⁶ Surtout dans le temps et l'espace; dans un monde d'attribution des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'entreprise, les émissions de portée 1, 2, et 3 sont en cours d'élaboration afin d'aider à clarifier l'attribution aux fins de divulgation des renseignements. La définition des limites suscite d'autres questions liées aux effets de l'utilisation des biocarburants et de la production d'aliments sur les terres à l'échelle mondiale; voir Kugelman et Levenstein (2009).

⁴⁷ Consulter le chapitre 5 dans Jackson (2009).

⁴⁸ Le Forum de l'avenir et The Natural Step (non daté) ont élaboré un outil simplifié d'analyse du cycle de vie; voir également Bala (2010).

sont également considérés lorsque nous prenons l'« écoblanchiment » comme un « péché » (voir le tableau 4).

Non seulement la répartition des tâches change, mais les besoins et les espaces changent en conséquence. Par exemple, il y a une tension entre le besoin de déclarations environnementales rigoureuses, complètes et comparables et le besoin de créer un espace suffisant pour que les entreprises puissent communiquer sur les mesures qu'ils prennent à l'intention des produits et la chaîne d'approvisionnement (si cette communication est jugée comme étant nécessaire pour atteindre les objectifs de durabilité ou pour la proposition de valeur des entreprises ou pour les exigences d'achat dans la chaîne d'approvisionnement). Il existe également le risque que le bon vouloir des consommateurs et des fournisseurs soit érodé par la prolifération de déclarations écologiques, ou que ceux qui sont déjà sceptiques continuent à l'être au fil du temps si les déclarations ne sont pas vérifiées plus en profondeur, comme cela a été le cas avec les aliments biologiques (dont les normes étaient volontaires dans un premier temps et sont maintenant assujetties aux exigences réglementaires).⁴⁹

Comme nous l'avons constaté dans les sections 2.1 et 2.2, on ne peut pas toujours s'attendre à un prix plus élevé, mais la pression exercée sur la chaîne d'approvisionnement ou le désir de donner l'impression de faire quelque chose de durable sont toujours présents, et la tentation de produire des déclarations écologiques justifiées de manière satisfaisante ou mal justifiées est en hausse. Une enquête menée par TerraChoice en 2009 sur 2 219 produits de consommation en Amérique du Nord a révélé que plus de 98 % de ces produits ont commis au moins un des « sept péchés de l'écoblanchiment » de TerraChoice (tableau 4).

Tableau 4 – « Sept péchés de l'écoblanchiment » de TerraChoice

1. Compromis caché	L'étiquette « écologique » dépend d'un ensemble limité de caractéristiques environnementales (p. ex. le produit peut être éconergétique dans la phase d'utilisation, mais a été produit avec du charbon, ou peut contenir des neurotoxines comme le mercure, etc.
2. Aucune preuve	La déclaration environnementale ne peut être corroborée par des renseignements à l'appui accessibles ni par une certification fiable d'un organisme tiers.
3. Imprécision	La déclaration est trop vague ou mal définie; p. ex. « naturel ».
4. Non pertinence	La déclaration est vraie, mais n'a aucune importance ou aucune utilité; p. ex. déclarations prétendant qu'un

⁴⁹ La réglementation sur les aliments biologiques au Canada exige que les « organismes de vérification de la conformité » désignés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments évaluent, recommandent l'accréditation et surveillent les « organismes de certification », qui sont ensuite responsables de la certification biologique des produits agricoles et de la certification de l'emballage et des étiquettes des produits biologiques. Voir le Règlement sur les produits biologiques, 2009, en vertu de la *Loi sur les produits agricoles* (2009).

	produit ne contient pas une certaine substance interdite par la loi.
5. Le moindre des deux maux	Déclarations qui sont véridiques dans la catégorie du produit, mais l'ensemble de la catégorie du produit est nuisible; p. ex. cigarettes biologiques, véhicules utilitaires sport à haut rendement énergétique.
6. Boniments	Déclarations environnementales fausses; p. ex. utilisation d'une étiquette comme Energy Star sans permission.
7. Fausses étiquettes	Certains distributeurs créent des images qui font croire que le produit a été certifié par une tierce partie, alors que ce n'est pas le cas.

Source : TerraChoice Environmental Marketing Inc. (2009a). Nous remercions également Jessica McClay et Jeffrey Bell pour avoir modifié ce tableau.

Bien que le terme « péché » ne reflète pas nécessairement la complexité des déclarations « écologiques », il illustre certaines questions courantes soulevées par le terme « écologique » dans le contexte de marketing. Étant donné que les consommateurs et les fournisseurs sont habitués à faire des choix en fonction du prix, du rendement et de la commodité, l'ajout d'un ensemble supplémentaire de mesures éthiques est difficile, y compris pour les mieux informés. En plus de ce qu'ils savent déjà sur les effets d'une catégorie de produits donnée (p. ex. les aliments et les voitures), les consommateurs ne disposent en général que de l'information qui apparaît sur l'emballage et l'étiquette pour leur prise de décisions. En outre, avec plus de 325 éco-étiquettes différents sur le marché, la compréhension de la signification de l'éco-étiquette et le degré de confiance à l'égard de cette dernière sont donc très importants.

Tableau 5 – Connaissances des consommateurs américains et canadiens des différentes éco-étiquettes

	Pourcentage de la population américaine qui connaît très bien/assez bien les éco-étiquettes	Pourcentage de la population canadienne qui connaît très bien/assez bien les éco-étiquettes
Mention « biologique » (p. ex., Assurance qualité internationale certifiée biologique)	62	71
Étiquette Energy Star	58	73
Mention « équitable »	36	48
Sustainable Forestry Initiative	19	17
Forest Stewardship Council	12	17

Source : GfK Roper Public Affairs & Media et la Yale School of Forestry & Environmental Studies, enquête sur des questions environnementales (2008).

Le tableau 5 montre que les éco-étiquettes les plus reconnues à la fois au Canada et aux États-Unis sont les mentions « biologique » et « équitable » et l'étiquette Energy Star. Non seulement une bonne connaissance est importante, mais la question de confiance occupe également une place primordiale. Les éco-étiquettes sont financées par de nombreux organismes, y compris des groupes environnementaux de toutes sortes, des groupes industriels et des organismes gouvernementaux. Lorsqu'on leur a demandé le niveau de fiabilité qu'ils attribuaient aux étiquettes de chacun de ces groupes, les Américains affichent une nette préférence pour les groupes environnementaux (75 % estiment que ces groupes sont « très » ou « assez » fiables) et un nombre moins important a indiqué que les organismes gouvernementaux ou les groupes industriels étaient fiables (55 % et 51 %, respectivement). Alors que pratiquement le même pourcentage de Canadiens et d'Américains font confiance aux éco-étiquettes provenant des groupes environnementaux (79 % contre 75 %), un pourcentage plus important de Canadiens font un peu plus confiance aux organismes gouvernementaux que les Américains (61 % contre 55 %), et moins confiance aux groupes industriels (44 % contre 51 %).⁵⁰ Il est certain que tous ces acteurs ont des rôles à jouer dans le système, si ces responsabilités évoluent. La façon dont ces groupes interagissent avec le consommateur ou le citoyen est traitée dans la section suivante.

3.2 Normes, certifications et légitimité des produits

Une question normative cruciale a été posée lors de la conférence récente du National Academies des États-Unis : les collectivités doivent-elles continuer à autoriser la présence de produits non durables sur le marché alors que des solutions de rechange viables relatives à la durabilité existent?⁵¹ Cela dépend de la définition de « collectivité » et de la définition de « durable ». Si nous comprenons les collectivités au sens d'état nation, dans le cadre du modèle communément accepté de relation entre l'État et l'industrie et les divisions entre le citoyen et le consommateur d'après l'*homo economicus*, on estime que les consommateurs et l'industrie fonctionnent en fonction d'aspirations individuelles (recherche de profit et réduction des coûts), et les citoyens, par le biais de leurs gouvernements respectifs, établissent des paramètres autour de ces aspirations au moyen de processus politiques et législatifs. Comme la mondialisation a désencastré les marchés du contrôle territorial et dans la mesure où la vitesse de l'innovation et de l'information a augmenté, la capacité des collectivités à établir ces paramètres par l'entremise de processus politiques et législatifs a diminué, avec une augmentation correspondante du système de normes volontaires.⁵²

⁵⁰ Sondage de GfK Roper Public Affairs & Media et de la Yale School of Forestry and Environmental Studies sur des questions environnementales (2008). Avec une importance moins marquée au niveau de produit en particulier, il convient de noter également qu'il y a eu une augmentation significative de la vérification des déclarations écologiques par des tiers; par exemple, pour pouvoir figurer dans le Dow Jones Sustainability Index (non daté), on doit faire l'objet d'une vérification dirigée par Deloitte.

⁵¹ National Research Council de la National Academies et la National Academies Press des États-Unis (2010).

⁵² Abdelal et Ruggie (2009).

Les normes touchent la majorité de produits et de services que nous rencontrons dans notre vie quotidienne.⁵³ Aux États-Unis, l'American National Standards Institute (ANSI) supervise l'élaboration de normes volontaires qui font consensus pour les produits et les services. Cet organisme privé sans but lucratif créé en 1918 n'est pas accrédité par le gouvernement, mais est dirigé par un conseil élu par les membres du gouvernement. Le National Institute of Standards and Technology (NIST) est un organisme fédéral non réglementaire, faisant partie du département du Commerce, dont la mission est de « promouvoir l'innovation et la compétitivité des entreprises américaines grâce à des avancées des sciences, des normes et de la technologie ». En 2000, un protocole d'entente a été signé entre l'American National Standards Institute et le National Institute of Standards and Technology afin de préciser les rôles et les responsabilités, reconnaissant un besoin de « communication améliorée entre le secteur privé (*ANSI*) et le gouvernement fédéral (*NIST*) sur les normes volontaires et l'évaluation de la conformité ». ⁵⁴ Dans cette répartition des tâches, l'American National Standards Institute représente les États-Unis dans les organismes de normalisation mondiaux et régionaux, et le National Institute of Standards and Technology coordonne les efforts du ministère fédéral, à titre d'intervenant.

Au Canada, la mise en place de normes pour les biens et les services a été déléguée par le gouvernement fédéral canadien au Conseil canadien des normes (CCN) en 1970. Le Conseil canadien des normes est une société d'État qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie Canada. En réalité, le Conseil canadien des normes n'élabore pas de normes, mais certifie les organismes d'élaboration de normes.⁵⁵ Dès que les organismes d'élaboration de normes reçoivent leur accréditation, ils élaborent des normes faisant appel à des volontaires privés; les normes ne sont pas obligatoires à moins d'être intégrées par renvoi dans la législation (à déterminer au cas par cas) et ne sont pas accessibles au public de manière gratuite. Il convient de noter que certaines normes peuvent être consultées par le public dans un centre de documentation ou une bibliothèque. Le Conseil canadien des normes a un centre de documentation sur le site, ouvert au public sur rendez-vous, qui conserve un certain nombre de collections de normes différentes (d'organismes d'élaboration de normes du Canada, des États-Unis ou internationaux). Dans ce contexte, les normes sont mises à disposition à titre de référence seulement, et ne peuvent pas être copiées ou imprimées. Il existe d'autres bibliothèques (publiques et universitaires) dans l'ensemble du Canada qui conservent également des collections de normes. Aux États-Unis, le National Center for Standards and Certification Information du National Institute of Standards and Technology dispose d'une bibliothèque où les normes peuvent être consultées par le public à titre de référence.

Le Canada a des directives et les États-Unis ont des lois en place, qui précisent que les normes volontaires doivent être utilisées en remplacement des règlements lorsqu'elles

⁵³ Conseil canadien des normes (différentes dates).

⁵⁴ Voir le protocole d'entente entre l'American National Standards Institute et le National Institute of Standards and Technology (2000); italiques ajoutés.

⁵⁵ Le Conseil canadien des normes approuve les Normes nationales du Canada; toutes les normes privées ne répondent pas à ses critères.

existent.⁵⁶ Les ministères peuvent participer au processus d'élaboration de normes, une fois de plus, à titre d'intervenants, et même si le Conseil canadien des normes représente officiellement le Canada à l'international, le Canada est souvent représenté par l'un de ses organismes privés accrédité d'élaboration de normes, selon le Comité technique.⁵⁷ Souvent, on fait en sorte que ces normes ne soient pas assez strictes pour les politiques d'achat responsable, et les normes établies par des organismes non affiliés aux organismes traditionnels d'élaboration de normes ou aux gouvernements sont en hausse.⁵⁸ Utilisées dans des secteurs qui représentent un cinquième de la totalité des produits vendus à l'échelle mondiale, les systèmes de normes « axées sur le marché qui n'ont pas été mises en place par les États » sont de plus en plus nombreux pour répondre aux problèmes d'action collective dans des domaines comme : l'intendance forestière (Forest Stewardship Council), l'épuisement des stocks de poissons (Marine Stewardship Council), la production de nourriture (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique), le tourisme (Sustainable Tourism Stewardship Council), la pauvreté rurale et de la collectivité (Fairtrade Labelling Organizations International), les conditions de travail inhumaines (Fair Labor Association) et les incidences environnementales de bâtiments (Green Building Council des États-Unis et le système d'évaluation des immeubles écosympathiques [Leadership in Energy and Environmental Design, LEED]).⁵⁹

Ces normes axées sur le marché, mais qui n'ont pas été mises en place par les États ne sont ni réservées exclusivement à la société civile, ni totalement étrangères au gouvernement. Par exemple, alors que sur le plan technique il s'agit d'un organisme sans but lucratif, le Green Building Council des États-Unis a été décrit comme une association industrielle composée de plus de 18 000 entreprises et organismes membres.⁶⁰ De même, des certifications biologiques sont maintenant réglementées dans de nombreuses économies importantes. Alors que la majeure partie des normes axées sur le marché qui n'ont pas été mises en place par les États constituaient une première réponse aux

⁵⁶ Au Canada, c'est la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation* (gouvernement du Canada, 2007) et aux États-Unis, c'est la *National Technology Transfer and Advancement Act* (Public Law 104-113; 1995) qui stipule : « tous les organismes et ministères fédéraux doivent utiliser des normes techniques, élaborées ou adoptées par des organismes d'élaboration de normes volontaires qui font consensus, en utilisant ces normes techniques comme un moyen pour atteindre les objectifs stratégiques ou réaliser les activités définies par les organismes ou les ministères ». Un autre moyen de rendre les normes légitimes est de les intégrer dans la législation à titre de référence (près de 40 % des cas au Canada). Il convient de noter que l'intégration dans la législation peut également inclure un langage qui renvoie à la version la plus récente d'une norme, comme dans le cas de la certification LEED, permettant ainsi au marché de devenir plus dynamique, chose que la réglementation traditionnelle ne peut pas faire correctement.

⁵⁷ L'Association canadienne de normalisation, entrevue personnelle.

⁵⁸ Lors de l'atelier Resource Conservation Challenge du Environmental Protection Agency des États-Unis qui s'est déroulé le 23 mars 2010, un représentant de Responsible Purchasing Network a déclaré que les normes ISO sont considérées comme un « plancher » (Responsible Purchasing Network, 2010). Le respect des normes est difficile à évaluer, étant donné que les normes ne sont pas mises gratuitement à la disposition du public.

⁵⁹ Auld *et al.*, (2009). La valeur correspondant à un cinquième a été obtenue par les auteurs en divisant les quantités totales de produits vendus dans des secteurs représentés dans l'annexe par la quantité totale de tous les produits échangés à l'échelle mondiale à l'aide des statistiques de l'Organisation mondiale du commerce (2003), voir page 187.

⁶⁰ Voir le Green Building Council des États-Unis (non daté).

systèmes dysfonctionnels, l'ensemble de ces normes se sont placées au-dessus des tactiques de brassage et de désignation et d'humiliation publiques, et cherchent plutôt à établir des mécanismes de gouvernance avec suffisamment de légitimité pour être reconnues comme faisant foi dans le secteur ou le domaine de la politique en question.⁶¹

Étant donné que les gouvernements cherchent à utiliser leur pouvoir d'achat et à mener par l'exemple pour atteindre les objectifs de durabilité environnementale, ils se trouvent souvent dans une position où ils doivent se conformer ou apporter leur soutien à des normes d'organismes tiers ou de leurs homologues; p. ex. l'utilisation répandue des normes LEED par les gouvernements ou la divulgation des émissions de gaz à effet de serre produites par les ministères gouvernementaux (au Royaume-Uni et maintenant aux États-Unis) dans le cadre du Projet de divulgation des émissions de gaz carboniques (voir la note de bas de page 37 pour une description du Projet de divulgation des émissions de gaz carboniques). Parfois, les gouvernements se retrouvent dans une position où leurs objectifs d'écologisation peuvent être en contradiction avec leurs positions politiques ou réglementaires. C'est notamment ce qui se passe lorsque des tentatives de réduction de l'utilisation de pesticides sur les propriétés fédérales sont en contradiction avec la position réglementaire sur l'utilisation sécuritaire de pesticides, ou lorsque la *Energy Independence and Security Act* 2007 des États-Unis a interdit aux agences fédérales américaines d'acheter du carburant avec un cycle de vie des émissions plus élevées que celles des combustibles classiques, incluant probablement celles des sables bitumineux du Canada.⁶² Lorsque les grands détaillants nationaux ont commencé à certifier les normes non gouvernementales, comme cela s'est produit récemment au Canada lorsque Les Compagnies Loblaw limitée ont annoncé qu'elles allaient seulement financer les poissons sauvages certifiés par la Marine Stewardship Council d'ici 2013, le rôle de l'organisme de réglementation concernant la définition des paramètres du marché devient moins évident.⁶³

Souvent, la légitimité de toute norme non obligatoire (qu'il s'agisse d'une norme ISO ou d'une norme axée sur le marché qui n'a pas été mise en place par les États) est considérée comme un dérivé du processus qu'il a créé; c'est-à-dire, si le processus était « représentatif » et « fondé sur le consensus » et si le fait de se conformer à la norme était vérifié par une « tierce partie indépendante ». Par exemple, le Forest Stewardship Council est composé de trois chambres représentant les intérêts économiques, sociaux et environnementaux utiles à l'établissement de normes relatives à l'utilisation des forêts. Les normes ISO utilisent également ce que l'organisme considère comme étant un processus représentatif et basé sur le consensus. Une autre question est celle de l'échelle, avec la présence de nombreux fournisseurs de normes prétendant offrir les normes les plus complètes et les plus strictes dans leurs secteurs respectifs.

Le processus représentatif original basé sur le consensus (en cas de base territoriale), *par excellence*, est bien évidemment le système de réglementation. L'une des composantes essentielles de la démocratie et de la cohésion sociale aux États-Unis et au Canada est le processus réglementaire, qui établit le lien entre les fonctions législative,

⁶¹ Bernstein et Cashore (2007); voir également Diermeier (2009).

⁶² Harper et Stewart St Arnaud (2008).

⁶³ Les Compagnies Loblaw limitée (2010).

judiciaire et exécutive.⁶⁴ Dans le cadre de la répartition traditionnelle des tâches, en termes de relations entre l'État et l'industrie et des rôles et responsabilités des citoyens et des consommateurs, les occasions de consultations publiques des processus réglementaires des deux pays (étapes 5 et 6 du processus de réglementation aux États-Unis et publications I et II de la *Gazette du Canada* au Canada) correspondent aux moments où les citoyens sont priés de prêter une attention particulière pour voir s'ils sont en faveur du règlement proposé. Ils peuvent également communiquer avec leur représentant pour faire entendre leur voix. Aujourd'hui, les consommateurs (comme les citoyens) doivent maintenant prêter attention à chaque fois qu'ils font un achat.⁶⁵

⁶⁴ Les configurations varient en fonction de chaque pays, avec une fusion du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif au Canada.

⁶⁵ Le paiement d'un prix supplémentaire pour une réduction des risques présente des dimensions qui n'ont pas été totalement étudiées, mais qu'il convient de noter.

3.3 Dimensions nord-américaine et mondiale

Les organismes de normalisation américains et canadiens travaillent à l'échelle internationale avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui a mis en place un « partenariat stratégique » avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans lequel les signataires de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce s'engagent à promouvoir et à utiliser des normes internationales du même type que celles élaborés par l'Organisation internationale de normalisation.⁶⁶ ISEAL Alliance, qui est le réseau des normes axées sur le marché qui n'ont pas été mises en place par les États susmentionnés a également pris des mesures afin de veiller à ce que ses normes soient conformes à l'OMC. En théorie, les normes permettent aux chaînes d'approvisionnement mondiales de fonctionner avec une certaine assurance que les produits ou les composants seront acheminés et que quelqu'un s'est chargé de l'assurance de la qualité à un certain niveau. À ce titre, leur valeur ne doit pas être sous-estimée. Cependant, dans le cas des zones à risque très élevé de grande envergure comme les lois sur les aliments ou les médicaments, ce niveau d'assurance n'a pas été jugé adéquat et en 2009, la US Food and Drug Administration (FDA) a mis en place des bureaux à l'étranger en Chine, en Inde, au Moyen-Orient, en Europe et en Amérique latine.⁶⁷

Le Canada et les États-Unis n'ont pas nécessairement des niveaux de préoccupation aussi élevés en ce qui concerne leurs pratiques respectives, car leurs économies sont étroitement liées, avec l'équivalent de 1,6 milliard de dollars américains en biens traversant la frontière tous les jours.⁶⁸ Tandis que d'autres plateformes d'échange régionales, telles que l'Union européenne et le Mercosur en Amérique du Sud sont en faveur d'une harmonisation des normes pour assurer que les biens en libre circulation dans le marché commun respectent certaines normes, l'harmonisation des normes n'a jamais été citée explicitement dans le cadre de l'ALENA.

Voici les deux objectifs principaux de l'accord supplémentaire de coopération environnementale de l'ALENA : (1) reconnaître le droit des parties de choisir leurs propres niveaux de protection de l'environnement à l'échelle nationale; et (2) demander à chaque partie d'appliquer efficacement les lois environnementales.⁶⁹ L'Organisation de coopération et de développement économiques note en examinant les accords commerciaux et environnementaux régionaux : « que l'obligation pour les parties d'appliquer leurs lois environnementales se trouve principalement dans les ententes conclues entre les États-Unis et le Canada ». ⁷⁰ L'approche de l'ALENA a été décrite comme un recul important par rapport aux efforts visant à harmoniser les normes

⁶⁶ Pour le « partenariat stratégique », se reporter à l'Organisation internationale de normalisation (2008). Les organismes de normalisation régionaux comprennent le Comité européen de normalisation, le Pacific Area Standards Congress, le Pan American Standards Commission, l'Organisation africaine de normalisation, l'Organisation arabe de développement industriel et d'extraction, entre autres.

⁶⁷ US Food and Drug Administration (2008).

⁶⁸ L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail a été mis sur pied pour offrir les mêmes garanties dans le cadre du travail; voir Bowles *et al.*, (2006).

⁶⁹ Nadal Egea (1995), p. 16.

⁷⁰ Organisation de coopération et de développement économiques (2007), p. 2.

environnementales à l'échelle mondiale.⁷¹ Elle véhicule également l'idée selon laquelle l'activité économique à but lucratif doit et peut être séparée ou « désencastrée » des contextes politiques territoriaux dont les institutions juridiques démocratiques offrent les fonctions essentielles suivantes : validation des transactions, établissement de paramètres qui les entourent (p. ex. salaire minimum, lois relatives à l'environnement, la correction des défaillances du marché), ainsi que d'autres fonctions telles que la redistribution des richesses – fonctions qui occupent une place de plus en plus importante dans les transactions par l'entremise de l'étiquetage.⁷²

Alors que l'entente environnementale de l'ALENA a tenté de diffuser l'idée selon laquelle chaque pays a le droit d'établir ses propres niveaux de protection juridique à l'échelle nationale et la responsabilité d'appliquer ses propres lois, le mécanisme de résolution des différends entre les investisseurs et l'État du chapitre 11 de l'ALENA donne aux investisseurs le droit d'intenter une action contre les gouvernements nationaux en vue d'un dédommagement « équivalent à l'expropriation ». Ces actions ont souvent été dans le domaine de la protection de l'environnement.⁷³ Face à une mosaïque de règlements, les entreprises en activité dans le marché nord-américain sont habilitées à utiliser le chapitre 11 pour faire face à ces questions grâce à des mesures de protection. Malgré la présomption initiale indiquant que la protection de l'environnement pourrait être définie et appliquée à l'échelle nationale, l'harmonisation de la réglementation entre le Canada et les États-Unis ont eu lieu au fil du temps comme « un processus dynamique qui se manifeste discrètement dans les étapes qui se chevauchent en partie [...] produisant une convergence considérable dans la réglementation environnementale ». ⁷⁴

Zone de texte 3 : Une Amérique du Nord stratégique et durable?

Créé dans le cadre de l'institutionnalisation du mouvement environnemental, Environnement Canada (1971) et l'Environmental Protection Agency des États-Unis (1970) sont habilités principalement par les pouvoirs législatifs (pas de pouvoir ou d'autorité de taxation au-dessus de la stratégie industrielle ou économique) et s'intéressent à des milieux précis (air, eau), des substances (substances toxiques) ou des questions telles que la conservation de la faune. Dans le passé, les organismes environnementaux effectuaient ces tâches sans tenir compte du cycle de vie du produit. Étant donné que le fardeau écologique porte moins sur le point de rejet des effluents et plus sur des questions relatives aux flux systémiques des matériaux et sur les substances toxiques contenues dans les produits, l'abandon des interventions au niveau des installations vers des interventions au niveau des entreprises et des produits existe dans

⁷¹ Attik (1995-1996). Pour une analyse de la légitimité du marché et des biens, voir Abdelal et Ruggie (2009).

⁷² En plus des travaux de John Ruggie sur les marchés désencastrés, une discussion intéressante est présentée dans le chapitre « From Welfare State to EcoState » de l'étude de James Meadowcroft (2005), tiré de la version éditée du livre de John Barry et Robyn Eckersley *The State and the Global Ecological Crisis*. Aux fins de développement à l'échelle mondiale, nous essayons de mettre en œuvre des mesures écologiques à l'échelle de l'État (l'établissement du prix du carbone, système de plafonnement et d'échange, etc.) sans tenir compte des fonctions relatives au bien-être d'abord (redistribution des richesses, etc.).

⁷³ [ALENA – Chapitre 11 – Investissement](#), Affaires étrangères et Commerce international Canada

⁷⁴ Rugman *et al.*, (1999), page 84.

les pays industrialisés depuis les années 1990 dans le cadre d'un processus de modernisation écologique.⁷⁵

Au cours de cette période, en Amérique du Nord, tandis que beaucoup de progrès ont été réalisés sur de nombreux fronts (au moment de la rédaction de ce document, l'Environmental Protection Agency est en train de modifier ses règles de déclaration des gaz à effet de serre, de sorte à transférer la responsabilité de l'installation à l'entreprise), une grande partie de notre énergie et investissements collectifs ont été consacrés à la recherche et au développement de nouvelles technologies et de programmes de production plus propres. Le volet de demandes du système a été appuyé par des projets de démonstration, une mesure d'approvisionnement écologique (qui tout comme la section 3.1 n'est pas très précise en ce qui concerne leurs critères écologiques), le processus spécial d'harmonisation de la réglementation, le processus d'élaboration de normes volontaires utilisé par l'American National Standards Institute et le Conseil canadien des normes, et un marché fragmenté d'étiquetage écologique. Toutefois, depuis la création de l'ALENA et que la Commission de coopération environnementale a été définie comme un organisme de surveillance, aucune stratégie portant sur les normes, la durabilité, l'innovation et la compétitivité n'a été définie.

Parallèlement, l'objectif de l'initiative américaine d'exportation visant à doubler les exportations en cinq ans ne semble pas inclure la moindre reconnaissance du rôle des normes et de la durabilité dans l'accès au marché. D'autre part, les tentatives visant à restaurer la confiance dans le système financier ne reconnaissent pas non plus l'importance de la confiance des personnes à l'égard des manifestations physiques des échanges économiques. Des produits et des services financiers ne sont pas les seuls produits pour lesquels la confiance doit être rétablie. Le fait que l'Organisation internationale de normalisation n'ait pas été acceptée comme forum de réglementation du secteur financier devrait servir de leçon pour les questions plus importantes relatives à la légitimité du marché.⁷⁶

La durabilité en tant que facteur d'innovation et en tant que critère d'accès au marché n'était pas une réalité stratégique en 1994, lorsque les parties négociaient l'ALENA, une prolongation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis de 1987. À ce moment-là, la gestion et la réglementation environnementales étaient considérées comme étant nocives pour la compétitivité à l'échelle nationale et à l'échelle des entreprises, et on s'attendait à ce que les entreprises et les pays tentent de les contourner. Cette approche implicite se traduit par l'existence même du processus de soumission des citoyens dans le cadre de la Commission nord-américaine de coopération environnementale, dans lequel un citoyen d'un pays de l'Amérique du Nord (y compris le Mexique) peut présenter des plaintes à la commission dans les mêmes instances où les lois n'étaient pas « constamment » appliquées, comme on le craignait pour le Congrès au moment du vote de l'ALENA, et un « dossier factuel » peut être produit.⁷⁷ En effet, d'après la théorie générale sur le commerce, on ne doit pas faire de distinction en fonction des méthodes de transformation et de production de produits, étant donné que cela peut

⁷⁵ Voir Rubik et Frankl (2005).

⁷⁶ Voir l'Organisation internationale de normalisation (2009).

⁷⁷ Bowles *et al.*, (2006).

constituer le fondement de la discrimination envers les fabricants étrangers.⁷⁸ La non pertinence supposée de cette information a conduit à l'omission de renseignements environnementaux et sociaux clés liés à la production, qui de toute manière réapparaissent dans les chaînes d'approvisionnement avec la prolifération des éco-étiquettes.⁷⁹

La structure régionale de l'ALENA n'a pas été conçue pour encourager directement l'examen du public, la transparence ou l'amélioration continue dans le domaine de la normalisation.⁸⁰ Cela deviendra sans doute un enjeu plus important, non seulement parce que les demandes de normalisation des renseignements en matière de durabilité augmentent et que le volet sur l'accès au marché formel/informel prend de l'ampleur, mais aussi parce que l'augmentation des coûts de l'énergie rendent les échanges commerciaux moins viables et le commerce régional plus important, par exemple.⁸¹ L'harmonisation est de plus en plus évidente dans les mesures adoptées par les États-Unis et le Canada pour atténuer les changements climatiques, comme c'est le cas des normes relatives à l'efficacité du carburant récemment annoncées pour les véhicules automobiles⁸² et dans les demandes de création d'un marché d'échange de droits d'émission de carbone en Amérique du Nord.⁸³

L'un des domaines où l'harmonisation s'est poursuivie explicitement est celui des pesticides par l'entremise du groupe de travail technique sur les pesticides de l'ALENA créé en 1996, en vertu des dispositions sur les mesures phytosanitaires et sanitaires de l'ALENA. Composé d'organismes de réglementation des trois pays, l'objectif du groupe de travail technique sur les pesticides est « d'agir à titre de centre de liaison pour aborder les problèmes impliquant des pesticides dans un contexte de libéralisation du commerce entre les pays signataires de l'ALENA ». ⁸⁴ La première « étiquette de l'ALENA », annoncée le 31 janvier 2007, peut être apposée sur les pesticides comme une mesure pour indiquer que le pesticide répond à des exigences réglementaires binationales et peut donc traverser librement les frontières de l'ALENA au nord. Le fruit de nombreuses années de travail, l'étiquette précisément, est volontaire et son adoption est moins

⁷⁸ L'évaluation du cycle de vie peut être un moyen pour sortir de cette situation, dans la mesure où les entreprises déclarent les effets environnementaux de leurs procédés et méthodes de production dans des bases de données (appelées « processus unitaires » dans le jargon de l'évaluation du cycle de vie), qui peuvent ensuite être regroupés afin de déterminer les répercussions d'un certain produit sur l'environnement. Plus les renseignements sur l'évaluation du cycle de vie ciblent un site, plus les données peuvent être sensibles aux conditions environnementales, aux pénuries et aux abondances à l'échelle locale. La pratique de l'évaluation du cycle de vie sur le plan social est également en progression. Pour une discussion complète sur les processus et les méthodes de production (que de nombreuses personnes considèrent comme étant en plein milieu de l'axe entre le commerce et l'environnement), voir l'Institut international du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (2005), section 5.1.

⁷⁹ Bluestein (2009) raconte une histoire intéressante sur la façon dont le terme « développement » a été insérée dans le titre de la dernière ronde de négociations sur le commerce international.

⁸⁰ Clarkson (2008).

⁸¹ Rubin (2009).

⁸² Keenan, Chase et Vanderklippe (2010).

⁸³ Selin et VanDeveer (2009).

⁸⁴ Voir Santé Canada (2009).

populaire que prévu.⁸⁵ En ce qui concerne les niveaux de résidus des pesticides contenus dans les produits, la norme nord-américaine harmonisée n'a pas été harmonisée en aval. Dans ce cas, les normes canadiennes ont diminué afin de respecter les normes des États-Unis.⁸⁶

4. Domaines des produits écologiques exposés à des questions émergentes en Amérique du Nord

Non seulement la légitimité globale du marché constitue un problème grandissant, mais comme l'achat écologique au niveau du consommateur et de l'entreprise commence à se raffermir, les enjeux sont de plus en plus importants pour que les entreprises démontrent qu'elles respectent l'environnement et pour que les gouvernements définissent leurs rôles appropriés à la lumière des changements des rôles et des responsabilités, des nouvelles applications de la technologie et des conditions du marché international et de réglementation qui évoluent rapidement. La présente section portera sur trois domaines des produits écologiques exposés à des questions émergentes en Amérique du Nord : (1) des renseignements environnementaux, sociaux et sanitaires sur les produits, adaptés aux technologies et en temps réel, pour renforcer les pouvoirs de l'acheteur; (2) des activités de lobbying permettant au public d'appuyer les données normalisées sur les incidences du cycle de vie des produits; et (3) des changements de paradigmes touchant ce qui constitue un échange optimal et modifiant les rôles et les responsabilités entre les acteurs socioéconomiques.

4.1 Renseignements et données sur les incidences des produits (en temps réel) fournies par la science et la technologie

En répondant aux demandes de renseignements plus complets et plus riches sur les produits pour les consommateurs et les acheteurs des institutions, deux phénomènes compatibles avec les technologies sont en train de se produire en ce moment. Le premier est l'avancement des bases de données en ligne offrant des renseignements sur les produits, qui sont maintenant disponibles au moment de l'achat, par l'intermédiaire d'applications d'un téléphone intelligent ou par des messages textes. Le second est un effort mondial à grande échelle impliquant plusieurs secteurs, visant à créer des bases de données d'inventaire sur le cycle de vie, à partir desquelles les entreprises pourraient consulter des données pour mener des évaluations complètes du cycle de vie de leurs produits. Cela permettrait de fournir des données normalisées et comparables sur les répercussions environnementales (et probablement sociales) aux acheteurs.⁸⁷

Bien que les études montrent que les consommateurs apprécient l'information fournie par les éco-étiquettes, l'information environnementale et sociale est souvent complexe et comporte plusieurs volets, implique des compromis et repose sur des valeurs relatives et sur des données qui évoluent rapidement. La complexité de l'information est souvent

⁸⁵ Pour l'étiquette de l'ALENA, voir la Environmental Protection Agency des États-Unis (non daté). Jusqu'en janvier 2010, aucune nouvelle étiquette de l'ALENA n'avait été proposée en 2009 et peu de « candidats » ont été pris en compte, pour ne pas dire aucun; voir Pates (2010).

⁸⁶ *Ottawa Citizen* (2007).

⁸⁷ Voir Jorgensen *et al.*, (2010).

impossible à communiquer au moyen d'une simple étiquette,⁸⁸ indépendamment de la fiabilité de la source. En outre, une quantité importante de réseaux de transmission d'information est nécessaire pour collecter des informations récentes et détaillées. Afin de mieux renseigner les consommateurs, plusieurs outils Web libre mis en place par des organisations non gouvernementales sont apparues, notamment :

GoodGuide : créé en 2008 en tant qu'entreprise naissante « à but lucratif » (ce point sera expliqué à la section 4.3), GoodGuide est une base de données de plus de 65 000 produits qui contient des renseignements détaillés et des cotes sur la responsabilité sanitaire, environnementale et sociale des produits, dans les secteurs des soins personnels, des produits chimiques à usage domestique, des jouets et des produits alimentaires. L'application GoodGuide pour iPhone permet aux consommateurs de balayer des codes à barres dans un magasin pour obtenir de l'information en temps réel et permet aux consommateurs de définir des ordres de priorité en fonction de leurs valeurs, comme le bien-être des animaux et la gestion de l'eau.

Ecolabel Index (anciennement Ecolabelling.org) : créé en 2007 également comme une entreprise à but lucratif, ce site fournit une base de données sur les éco-étiquettes pour aider les entreprises et les consommateurs à comprendre leur signification et la manière de les utiliser.

Skin Deep : lancée en 2006, Skin Deep est une base de données qui fournit aux consommateurs des cotes de sécurité dans un format de navigation convivial pour près d'un quart de tous les produits sur le marché, soit 55 409 produits et 9 002 ingrédients. Il s'agit d'un projet du groupe de travail sur l'environnement, organisme sans but lucratif, fondé en 1993 pour « utiliser le pouvoir de l'information publique afin de protéger la santé publique et de l'environnement ».

Les membres de l'ISEAL et de Big Room (qui dirigent Ecolabel Index) se sont réunis récemment afin de discuter de la possibilité de création d'une plateforme Web, permettant l'accès gratuit à des renseignements environnementaux et sociaux, offrant aux réseaux mondiaux la possibilité de contribuer en temps réel aux renseignements, qui pourraient ensuite être transmis aux consommateurs et évalués par ces derniers.⁸⁹ Certaines entreprises du secteur privé telles que Dole n'attendent pas, et ont élaboré un site Web où les acheteurs de leurs bananes biologiques peuvent inscrire un code de producteur pour accéder à l'information sur le profil des agriculteurs qui ont fait pousser les bananes, et peuvent voir et télécharger la certification biologique.⁹⁰

Une autre initiative importante, plus proche de la chaîne d'approvisionnement, est fondée sur le besoin de renseignements normalisés, comparables et « neutres » sur le

⁸⁸ Scot Case (2010) de TerraChoice a réalisé une étude approfondie sur l'efficacité de différents formats d'étiquettes écologiques, et on peut apprendre beaucoup de choses de l'étiquetage nutritionnel.

⁸⁹ L'atelier et la réception Global Sustainability Standards and Information Initiatives Landscape ont été organisés par ISEAL Alliance et Big Room (2010) le 12 avril 2010, dans les bâtiments du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Amérique du Nord, Washington (DC).

⁹⁰ Dole Food Company, Inc. (non daté).

cycle de vie permettant aux acheteurs et aux personnes choisissant des matériaux de prendre des décisions. Ce type d'information est validé par l'Organisation internationale de normalisation et représente une éco-étiquette de type III label, ou Déclaration environnementale de produits ⁹¹:

Type I (ISO 14024) : Il s'agit d'étiquettes composées de plusieurs attributs (p. ex. elles concernent plusieurs enjeux environnementaux associés à un produit) élaborées par une tierce partie et sont fondées sur les caractéristiques du cycle de vie, mais pas sur une évaluation complète du cycle de vie (p. ex. Éco-Logo du Canada ou de l'éco-étiquette Nordic Swan). Ces étiquettes sont souvent attribuées aux leaders dans une catégorie de produits donnée.

Type II (ISO 14021) : Il s'agit de déclarations déclarées individuellement, qui n'ont pas besoin de regrouper plusieurs attributs ou d'être vérifiées par une tierce partie indépendante. La norme qui s'applique à ces déclarations contient beaucoup de renseignements indiquant dans quelle mesure les demandes doivent être exactes et non erronées. Elles doivent aussi être peu susceptibles d'être mal interprétées et fournit également des directives sur l'utilisation des symboles. La Federal Trade Commission des États-Unis et le Bureau de la concurrence du Canada ont introduit des guides sur les déclarations écologiques qui indiquent également que les données devraient être disponibles et exactes.⁹² Les normes internationales de la Forest Stewardship Council font référence aux éco-étiquettes ISO de type II; il est difficile de préciser si elles sont considérées comme tel par l'Organisation internationale de normalisation.⁹³

Type III (ISO 14025) : Il s'agit d'une étiquette, ou d'un ensemble de données, utilisés pour communiquer une évaluation complète du cycle de vie d'un produit, pour lequel la méthode a également été normalisée par l'Organisation internationale de normalisation (14040/44). Les évaluations du cycle de vie constituent la base d'une Déclaration environnementale de produits, qui fournit des renseignements « neutres » sur les inventaires environnementaux pour un produit dans une catégorie de produits donnée, mais ne le compare pas avec un autre. Il ne déclare pas non plus qu'un certain produit est plus « écologique » qu'un autre, contrairement aux déclarations de Type I.

Le potentiel de l'évaluation du cycle de vie pour apporter de la rigueur scientifique et technique nécessaire à la compréhension des répercussions sociales et environnementales de nos choix quotidiens est de plus en plus reconnu au sein des gouvernements et du secteur privé dans le monde entier. Les bases de données

⁹¹ Il convient de noter que les normes ISO ne sont pas en accès gratuit et que l'auteur n'était pas en mesure de les consulter dans le cadre de cette recherche; par conséquent, les explications fournies sont fondées sur les renseignements accessibles au public.

⁹² La Federal Trade Commission des États-Unis et le Bureau de la concurrence du Canada ont publié des lignes directrices concernant les déclarations écologiques. Pour le Canada, voir l'Association canadienne de normalisation (non daté) et pour les États-Unis voir la Federal Trade Commission des États-Unis (2007).

⁹³ Contrairement à l'Organisation internationale de normalisation, la norme élaborée par le Forest Stewardship Council (2004) est accessible au public.

d'inventaire du cycle de vie existent dans de nombreux pays, à différents stades d'avancement.⁹⁴ En Amérique du Nord, une base de données financée par le gouvernement fédéral américain a été introduite en 2003, après une réunion d'intérêts organisée par la Ford Motor Company, au cours de laquelle une éventuelle base de données a été prévue pour l'Amérique du Nord.⁹⁵ En mai 2010, le ministre du Développement durable de la province de Québec a annoncé l'élaboration d'une base de données d'inventaire sur le cycle de vie pour la province.⁹⁶ Cette base de données s'appuiera sur la base de données suisse et s'adaptera au contexte québécois, tout en reconnaissant l'importance des approches locales ou propres au site pour la détermination de valeurs comme l'acidification, l'eutrophisation, la formation de smog, l'utilisation des terres et de l'eau.⁹⁷

Certains des leaders les plus importants et les plus influents des entreprises et du milieu universitaire en Amérique du Nord participent maintenant au Sustainability Consortium, un groupe de scientifiques et d'ingénieurs des principales institutions de recherche universitaire qui s'engagent avec d'autres chercheurs du secteur industriel, des organisations non gouvernementales et du secteur gouvernemental pour « mettre au point un fondement scientifique stimulant l'innovation afin d'améliorer la durabilité des produits de consommation ». ⁹⁸ Ils essaient de mettre en place une infrastructure de données ouverte, transparente, évolutive et axée sur le cycle de vie permettant d'évaluer de manière fiable la durabilité environnementale des produits. Walmart a fourni une partie importante du financement initial, mais a ensuite été rejointe par Best Buy, Safeway, Procter and Gamble, Unilever, General Mills, Pepsi et Colgate Palmolive. Les membres du consortium comprennent les universités de Harvard, Stanford, Berkeley et Duke, ainsi que la Seventh Generation et l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

La façon dont les risques sont réduits, dont les rôles et les responsabilités sont harmonisés, dont le financement est maintenu et dont les exigences en matière de données peuvent être respectées et normalisées en vertu d'un modèle d'évaluation du cycle de vie par rapport à un modèle réglementaire territorial traditionnel sont des exemples de sujets qui méritent une étude plus approfondie.

4.2 Activités de lobbying pour les données de normalisation alors que les éco-étiquettes prolifèrent (notamment les étiquettes relatives au carbone)

Malgré les années consacrées par les gouvernements à essayer d'ouvrir la voie pour un accès au marché sans entrave, les renseignements environnementaux et sociaux propres à un site apparaissent de nouveau comme un problème évident d'accès au marché. Ces dernières années, on a observé l'émergence des activités de lobbying de la part des principaux acteurs de l'économie comme la Ford Motor Company et les Manufacturiers

⁹⁴ Curran et Notten (2006).

⁹⁵ National Renewable Energy Laboratory (2003).

⁹⁶ Francoeur (2010); Québec Ministère du Développement durable (2010).

⁹⁷ La plupart des études portant sur l'évaluation du cycle de vie sont limitées à leurs données d'inventaire, qui sont propres au site; voir Bare (2009).

⁹⁸ Voir Sustainability Consortium (non daté).

et exportateurs du Canada, qui aimeraient que le secteur public appuie les bases de données d'inventaire pour le cycle de vie dont leurs membres pourraient ensuite consulter pour valider leur dossier écologique.⁹⁹ Du point de vue américain, il y a également eu des déclarations publiques demandant la mise en place d'une infrastructure pour mettre en œuvre des normes ISO de type III relatives aux déclarations environnementales.¹⁰⁰

La nature relativement non coercitive des éco-étiquettes a mené à leur émergence comme un outil de choix de politiques publiques, non seulement par la société civile et le secteur des affaires, mais aussi par les gouvernements. Parfois, la conformité à un règlement ou à un ensemble de règles peut être visible grâce à une étiquette, comme le logo CE de l'Union européenne (certifiant qu'un produit est conforme aux directives sécuritaires, sanitaires et environnementales de l'Union européenne) ou la nouvelle étiquette sur les pesticides de l'ALENA (section 3.3). Alors que les éco-étiquettes prolifèrent, de plus en plus, on reconnaît également que cela découle de la confusion dans le marché, et le Bureau de la concurrence du Canada et la Federal Trade Commission des États-Unis ont publié des directives sur les déclarations écologiques dans le marché. Des territoires comme le Royaume-Uni commencent à poursuivre les déclarations écologiques trompeuses plus activement.¹⁰¹ Les étiquettes relatives au bilan carbone existent déjà sur des produits de consommation au Royaume-Uni, en Suisse et au Japon, et une proposition a été incluse dans le *Waxman-Markey Clean Energy and Security Bill* des États-Unis :

Exige que l'administrateur de l'Environmental Protection Agency des États-Unis mette en place un programme volontaire de divulgation de renseignements sur le carbone. Exige que l'Environmental Protection Agency des États-Unis émette un rapport à l'intention du Congrès indiquant si un programme de déclaration des émissions de carbone et un programme d'étiquetage d'un produit à l'échelle nationale seraient efficaces en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'autres matières connexes. Exige que l'Environmental Protection Agency mette sur pied un programme national de divulgation volontaire des émissions de carbone par un produit, ce qui peut comprendre un programme d'étiquetage volontaire du contenu en carbone des produits.¹⁰²

L'annexe C présente un aperçu des éléments du cycle de définition de la politique d'un produit sous forme de diagramme, d'après une approche sur le cycle de vie, avec la permission de l'Environmental Protection Agency des États-Unis. Les autres ébauches de projet américaines comprennent la *Eco-labeling Act* (2008), proposée par le sénateur Feinstein, dont l'objectif est de créer un programme d'étiquetage écologique national complet, composé de plusieurs attributs et géré par l'Environmental Protection Agency

⁹⁹ National Renewable Energy Laboratory (2003); Manufacturiers et Exportateurs du Canada en association avec l'Athena Institute (2010).

¹⁰⁰ Schenck (2009).

¹⁰¹ Voir le Department for Environment Food and Rural Affairs du Royaume-Uni (2010).

¹⁰² *Waxman-Markey Clean Energy and Security Bill* (2009). Veuillez noter que cette composante d'étiquetage n'est pas inscrite dans une loi qui émane du Sénat, mais pourrait être présentée dans le cadre d'un rapprochement éventuel.

des États-Unis. Il existe également la Household Product Labeling Act (23/09/2009), proposée par le sénateur Franken, ce qui nécessiterait que tous les produits d'entretien ménager proposent une étiquette relative aux effets sur la santé. Enfin, au niveau des États on trouve la modification de la *California Global Warming Solution Act* (2006) portant sur l'étiquetage des produits de consommation, qui introduirait des étiquettes sur le bilan carbone des produits.

La divergence entre attributs multiples/attribut unique est claire aux niveaux fédéraux dans les deux pays. Les éco-étiquettes administrées uniquement par l'Environmental Protection Agency des États-Unis comprennent : la certification ENERGY STAR pour les produits consommant de l'énergie, qui existe aussi au Canada; WaterSense pour les produits utilisant de l'eau (il est à noter que le cycle de vie n'est pas pris en compte dans les différents systèmes); l'écoconception pour les produits moins de substances chimiques nocives, l'outil d'évaluation environnementale des produits électroniques, qui vérifie 53 critères environnementaux dans le secteur des produits électroniques; et l'étiquette Smart Way pour les véhicules certifiée par l'Environmental Protection Agency. Au Canada, outre le programme canadien d'étiquettes écologiques composées de plusieurs attributs, en place depuis 1988 et administré par TerraChoice, le Conseil de la fédération (une institution de coordination des premiers ministres provinciaux et territoriaux) a récemment demandé la mise en œuvre d'une étiquette sur l'utilisation efficace de l'eau à l'échelle nationale.¹⁰³

4.3 Changement des paradigmes et rôles et responsabilités

D'une façon plus fondamentale, l'ajout de préoccupations environnementales et sociales dans ce qui était essentiellement une prise de décisions économiques pour des intérêts individuels peut être perçu comme un grand changement de paradigmes par rapport à ce qui constitue un échange optimal, à l'endroit et au moment où d'autres éléments sont pris en compte (y compris l'environnement naturel). Le principe de base de l'*homo economicus*, indiquant que notre motivation principale est l'intérêt personnel rationnel, est mis à mal par de nouveaux modèles opérationnels qui brouillent les lignes entre les biens du secteur public et du secteur privé, et par la prise en compte d'un ensemble plus vaste de valeurs au point d'échange. De plus en plus, la valeur optimale d'un échange ou d'une entreprise est perçue non seulement par son soutien à un acteur ou à un ensemble limité d'acteurs, mais aussi à un éventail plus vaste d'intervenants et de collectivités, et à l'environnement naturel. Cette pensée visant un « triple résultat » est distincte de la pensée traditionnelle économique qui veut que les échanges auxquels on participe librement entraîneraient des résultats sociaux positifs, sous certaines conditions idéalisées (p. ex. les marchés existent pour tous les types de biens possibles, les acteurs du marché sont parfaitement informés, les coûts de transaction sont négligeables, etc.), et où l'État définirait les paramètres appropriés du marché et ferait face aux problèmes liés à l'externalisation de l'intervention collective.

De nouveaux modèles opérationnels tels que les entreprises « à but lucratif » (entreprises à but lucratif avec un objectif social inhérent) sont en expansion et sont

¹⁰³ Voir le Conseil de la fédération (non daté).

reconnus légalement par les gouvernements au niveau des États (p. ex. Maryland et Vermont) aux États-Unis.¹⁰⁴ Cette démarche est nécessaire parce que les sociétés fonctionnent actuellement en vertu d'exigences juridiques, de sorte à verser le plus de dividendes possible à leurs actionnaires, et cette législation leur offre le cadre légal pour tenir aussi compte de la collectivité; de l'environnement et des employés. La place importante de l'appât du gain est rudement mise à l'épreuve par l'augmentation du nombre d'entreprises revendiquant le statut d'organisme de charité. Aux États-Unis, le chiffre a augmenté de plus de 60 % en une décennie pour atteindre 1,1 million.¹⁰⁵ Parmi les menaces qui pèsent sur l'*homo economicus*, l'économie axée sur le comportement et l'environnement est de plus en plus tournée vers la recherche de solutions à des problèmes que l'économie traditionnelle n'arrive pas à traiter adéquatement.¹⁰⁶

Malgré ces signaux de changements de paradigme, les exigences juridiques pour les sociétés cotées en bourse leur demandant d'enregistrer le plus de profits trimestriels possible pour leurs actionnaires demeurent et, comme nous avons pu le constater dans le cas du consumérisme vert et de l'approvisionnement écologique, la portée du prix est toujours primordiale. Néanmoins, l'importance de cette information nécessaire pour la prise de décisions reste inchangée, mais les rôles et les responsabilités sont en train de changer. En ce qui a trait aux consommateurs, s'il y a une fonction relative au bien-être social qui est proposée à chaque fois qu'ils décident de faire un achat écologique (ou de façon plus générale, une action pour l'environnement autre qu'un achat, comme un choix portant sur le transport), de quelle manière ces avantages sont-ils (1) enregistrés ou (2) structurés dans le cadre d'un programme cohérent de citoyenneté?¹⁰⁷

Non seulement les responsabilités des consommateurs sont redéfinies, mais les entreprises se retrouvent de plus en plus dans des situations délicates lorsqu'on leur demande de prendre des décisions quasi réglementaires pour des secteurs pour lesquels ils ne disposent probablement pas de renseignements adéquats, ni pour les secteurs où ils y a un consensus des experts. Par exemple, lorsque les détaillants ont dû faire face à des pressions pour retirer de leurs rayons des produits qui contenaient bisphenol-A avant qu'une décision réglementaire soit prise.¹⁰⁸ Les entreprises font également face à de nouveaux coûts associés à la certification conformément aux normes, comme les normes LEED ou celles relatives aux produits biologiques, ainsi que des coûts pour la participation à des organismes qui établissent des normes et essentiellement des politiques publiques.

Désormais, les futurs chefs d'entreprise ayant suivi une formation MBA s'engagent à « créer de la valeur de façon responsable et éthique ». Toutefois, il est difficile de définir cette proposition.¹⁰⁹ Comment pouvons-nous faire la distinction entre une fonction

¹⁰⁴ Le 13 avril 2010, l'état du Maryland (2010) a signé la première loi sur les entreprises à but lucratif aux États-Unis. Le Vermont a adopté une loi sur les entreprises à but lucratif, le 19 mai 2010. Voir la section B Sociétés (non daté).

¹⁰⁵ Strom (2007, 2009).

¹⁰⁶ Sunstein et Thaler (2008).

¹⁰⁷ Homer-Dixon (2010); voir également la discussion sur les budgets personnels de carbone au Royaume-Uni dans Jowit (2009).

¹⁰⁸ Gunther (2008).

¹⁰⁹ Anderson et Escher (2010).

essentiellement bénéfique sur le plan social et environnemental et une fonction qui ne l'est pas? Les consommateurs doivent-ils se comporter comme des citoyens face au marché? Quel est le rôle de la société dans l'éducation du public en matière de durabilité? Finalement, qui est responsable? Comme nous cherchons à stabiliser les systèmes climatiques et socioéconomiques, des solutions sont proposées à partir des paradigmes, d'après des hypothèses qui sont de plus en plus remises en question. De telles solutions incluent l'élimination des tarifs sur la vente de biens et de services qui sont préférables pour l'environnement, ou la mise en place de règles d'ajustement des taxes à la frontière comme mesures de « boycott » de biens produits sous des régimes climatiques plus laxistes.¹¹⁰ Alors qu'il est important d'établir des liens avec les cadres qui régissent notre économie mondiale, aucun de ces cadres ne semble reconnaître les principales questions institutionnelles des marchés désencastrés, les inquiétudes en matière d'équité (prédominants dans la dernière ronde de négociations sur les changements climatiques), la compréhension du cycle de vie « écologique » ou les répercussions du changement des rôles et des responsabilités pour la manière dont la valeur est créée et conservée. Ces questions nécessitent une discussion importante sur le plan social afin de définir l'espace stratégique.

5. Conclusion : domaines devant faire l'objet de recherches supplémentaires et points à discuter

Des données sur les études de marché et sur l'opinion publique ont été utilisées pour déterminer la portée et la composition du consumérisme vert en Amérique du Nord. Elles ont révélé des tendances importantes sur la façon dont les consommateurs nord américains tiennent compte ou non des préoccupations environnementales et sociales dans le cadre de leur processus de prise de décisions économiques. Plus important encore, il existe également des preuves d'une augmentation des politiques d'achat écologique au niveau des entreprises et de la chaîne d'approvisionnement, y compris des exigences en matière d'approvisionnement écologique à l'intention des principaux acheteurs comme Walmart et les gouvernements. Malgré ces facteurs, en général, on ne s'attend pas à des prix plus élevés pour les produits préférables sur le plan environnemental ou social. Même si, en général, on ne s'attend pas à des prix plus élevés, des considérations environnementales et sociales pèsent sur les chaînes d'approvisionnement, permettant d'éclairer les décisions stratégiques (dans des domaines tels que les passations de marchés et les investissements) et mettant en évidence les problèmes d'accès au marché informel.

Par conséquent, du point de vue de l'accès au marché, les jalons permettant de définir le terme écologique se rapportent de plus en plus à la forme matérielle, mais lorsqu'on a cherché à savoir ce que c'est qu'un produit « écologique » en Amérique du Nord, on a découvert que le terme « écologique » n'avait pas de définition commune. Un point de vue du cycle de vie du produit a été utilisé pour illustrer ce à quoi correspondrait une définition du terme écologique articulée autour de plusieurs attributs et niveaux, soutenue par des données scientifiques, industrielles et socioéconomiques. Alors que le

¹¹⁰ Voir l'Organisation mondiale du commerce (non daté), ce point semble être moins important au sein des pays signataires de l'ALENA, dans la mesure où ces tarifs ont déjà été supprimés.

terme « écologique » renvoie souvent à des facteurs environnementaux au niveau du produit (mieux compris du point de vue du carbone), l'importance de la dimension socioéconomique est également perceptible en ce qui a trait aux conditions de travail, à l'équité des matériaux et à la transparence de critères. Malgré le potentiel des évaluations du cycle de vie pour informer les déclarations de produits écologiques, la plupart de ces déclarations sur le marché ne sont pas réellement soutenues par des évaluations du cycle de vie, et l'acheteur se retrouve finalement face à plusieurs centaines d'éco-étiquettes sur le marché parmi lesquelles il doit choisir.

Une étude sur la confiance du public et ses connaissances à l'égard de différentes éco-étiquettes et des organismes qui les parrainent (entreprises, société civile et gouvernement) a permis d'explorer le monde des normes des produits, mettant en évidence la manière dont la durabilité des produits est actuellement régie (ou pas) et par qui. La légitimité d'un produit est habituellement déterminée par la conformité juridique de l'entreprise de production à la législation nationale. Étant donné que les marchés sont devenus désencastrés des territoires nationaux dans une période de chaînes d'approvisionnement mondiales, le système de normes volontaires a évolué pour appuyer le commerce international et a été structurellement repoussé par les organismes de réglementation. Par la suite, de nombreuses questions portant sur la légitimité ont créé des conditions permettant la prolifération des éco-étiquettes, et une importante reconfiguration des rôles et des responsabilités traditionnels des consommateurs, des citoyens, des entreprises, de la société civile et du gouvernement. Même si de plus en plus de citoyens et de consommateurs s'intéressent dorénavant aux répercussions sociales et environnementales de leurs choix quotidiens, aujourd'hui, l'importance ces choix augmente d'une façon exponentielle, de telle sorte que les États ont reconfiguré leurs engagements traditionnels.¹¹¹

La durabilité en tant que facteur d'accès au marché, d'innovation et de compétitivité n'était pas une réalité stratégique en 1994, lorsque l'ALENA a été négocié. En prenant l'environnement comme un coût supplémentaire, le marché économique commun nord-américain dans lequel chaque division compétente applique ses propres lois environnementales et sociales a conduit à une fragmentation en plusieurs groupes, en concurrence pour des investissements mobiles, et freinés davantage par des groupes spéciaux d'investisseurs contre un État, en vertu du chapitre 11 de l'ALENA. Du point de vue de la légitimité du marché, les rassemblements d'acteurs dans des espaces privés en vue d'établir des normes (p. ex. rassemblements du monde des affaires et de la société civile pour des normes ISO ou des normes destinées aux marchés, mais n'étant pas définies par l'État) soulève les questions fondamentales des rôles et responsabilités dans une démocratie, et conduit à des processus d'harmonisation à la suite de différents volets retirés par les institutions démocratiques. En prenant l'environnement comme une occasion, même s'il y a plus d'entreprises et de consommateurs directement préoccupés par l'aspect environnemental et social par rapport à 1994, l'infrastructure institutionnelle actuelle de l'Amérique du Nord présente peu ou pas d'information à cet égard, ou n'offre aucun soutien stratégique pour cette information.

¹¹¹ Voir le National Advisory Council for Environmental Policy and Technology des États-Unis (2008).

De nombreuses entreprises reconnaissent l'importance de ces renseignements par la valeur de leurs propositions et travaillent de plus en plus avec la société civile, qui à son tour est tenue de veiller sur les nouveaux modèles opérationnels afin d'assurer une durabilité financière. De ce fait, au niveau du produit, aucun compartiment de la société (société civile, entreprises ou gouvernement) – que ce soit ensemble ou séparément – n'est actuellement en mesure de vérifier les véritables caractéristiques « écologiques » d'un produit donné, car l'infrastructure d'évaluation du cycle de vie n'est pas en place pour pouvoir soutenir de telles déclarations. De quelle manière et sur quels éléments le risque est-il évalué dans le cadre d'un modèle d'évaluation du cycle de vie? Quel est le rapport avec un modèle réglementaire? De quelle manière les rôles et les responsabilités sont-ils définis? Les questions suivantes ont été définies comme les secteurs nécessitant une recherche plus approfondie.

D'autres secteurs nécessitant une recherche plus approfondie sont liés à l'application d'approches du cycle de vie par les gouvernements pour faciliter et clarifier les positions et les hypothèses stratégiques, comme lorsque l'Environmental Protection Agency des États-Unis a publié une évaluation du cycle de vie en vue d'appuyer ses politiques sur les énergies renouvelables.¹¹² En outre, ce type de système s'adapterait parfaitement dans un contexte de planification de la transition vers la réduction des émissions de carbone, notamment en ce qui concerne la dissociation relative/absolue de l'environnement et de l'économie, l'effet de rebond, et la viabilité de l'élaboration des modèles de spécialisation et de commerce dans un monde réduisant les émissions de carbone. De même, la prévision des répercussions probables de la modification des rôles et responsabilités traditionnels pourrait avoir une valeur considérable, tout comme une analyse portant sur la manière dont les bureaucraties peuvent mieux structurer leurs programmes sur l'environnement comme un coût/une occasion, incluant une exploration des leçons tirées des étiquettes sur les pesticides de l'ALENA.

Voici quelques questions à débattre :

1. Quelle est la portée de l'importance des décisions d'achat individuelles dans l'atteinte des objectifs clés en matière de politique publique? En ce qui a trait aux exigences en matière de renseignements, aux frontières et aux rôles et responsabilités des consommateurs, des entreprises et des gouvernements?

- *Consommateurs* : S'agit-il d'une responsabilité souhaitée par les consommateurs/citoyens? Savent-ils qu'ils ont cette responsabilité?
- *Entreprises* : La conformité est-elle toujours suffisante pour les entreprises? Quelles sont les conséquences sur l'accès au marché et sur les parts de marché? Quel est le rôle de la société civile?
- *Gouvernement* : De quelle manière les choix de produits dans le marché représentent-ils le meilleur choix? Les approches actuelles seront-elles efficaces?

2. Le cas échéant, de quelle manière les États-Unis, le Canada (et le Mexique) devraient collaborer dans le but de protéger notre marché commun?

¹¹² Environmental Protection Agency des États-Unis (2010a).

- Quel devrait être le point central de la politique publique concernant les éco-étiquettes, dans la mesure où elles stimulent le marché dans un monde où prime l'amélioration continue? Les pays doivent-ils établir des approches distinctes ou collaborer dans le cadre d'une approche harmonisée?
- Les bases de données d'inventaire sur le cycle de vie des produits constituent-elles un nouvel outil permettant de définir le terme « écologique » ou les offres privilégiées sur le plan environnemental et social?
- Les normes sur les produits peuvent-elles être utilisées de manière plus stratégique pour atteindre la durabilité et la compétitivité en Amérique du Nord en relevant le seuil?
 - Les normes peuvent-elles être améliorées? Les normes peuvent-elles être rendues publiques? Autrement, que deviendront ces normes?
 - De quelle manière les normes cadrent-elles avec les lois dans un contexte nord-américain?

Références

- Abdelal, R., Ruggie, J.G. 2009. « The Principles of Embedded Liberalism: Social Legitimacy and Global Capitalism, » *In: Moss, D., Cisternino, J. (éd.) New Perspectives on Regulation*. p. 151-162. Cambridge (MA) : The Tobin Project.
- Affaires étrangères et Commerce international Canada. 2010. [ALENA – Chapitre 11 - Investissement](#).
- Anderson, M., Escher, P. 2010. [The MBA Oath: Setting a Higher Standard for Business Leaders](#).
- Attik, J. 1995-1996. « Environmental Standards Within NAFTA: Difference by Design and the Retreat from Harmonization ». *International Journal of Global Legal Studies*. 81:81-103.
- Auld, G., *et al.* 2009. « The Emergence of Non-state Market Driven (NSMD) Governance: A Cross-sectoral Assessment ». *In: Delmas, M., Young, O. (éd.) Governance for the Environment: New Perspectives*. p. 183-219. New York (NY) : Cambridge University Press.
- Auteur inconnu. 2007. [Canada Raising Limits on Pesticide Residues](#). Ottawa Citizen édition du 8 mai 2007.
- Bala, A., *et al.* 2010. « Simplified Tools for Global Warming Potential Evaluation: When 'Good Enough' Is Best ». *The International Journal of Life Cycle Assessment* 15(5):489-498.
- Bare, J. 2009. « Life Cycle Impact Assessment Research Developments and Needs ». *Clean Technologies and Environmental Policy* 12(4):341-351.
- Baugh, R., Robson, W. Avril 2010. *Buy American/Buy Canadian: The New Protectionism?* Woodrow Wilson International Center for Scholars Canada Institute. *One Issue Two Voices* 12:1-20.
- [B Corporation](#). Non daté.
- Bernstein, S., Cashore, B. 2007. « Can Non-state Global Governance Be Legitimate? » An Analytical Framework. *Regulation and Governance* 1:347-371.
- Bluestein, P. 2009. « The Doha Development Round: Lost in Translation? » Présentation de Wilson-on-the-Hill, B-338 Rayburn House Office Building, le 3 décembre 2009. [Résumé et vidéo](#).

Bowles, S., *et al.* 2006. « Continentalism from Below. » *In*: Kirton, J.J., Hajnal, P.I. (éd.) *Sustainability, Civil Society and International Governance: Local, North American and Global Contributions*. Hampshire (Angleterre) : Ashgate Publishing.

Brundtland, Gro Harlem. 1994. « Global Burden Sharing » *Integration*, juin 1994.

Camilleri, J., Falk, J. 2010. *Worlds in Transition: Evolving Governance Across a Stressed Planet*. Cheltenham Glos (Angleterre) : Edward Elgar.

Canada. 2009. [Loi sur les produits agricoles](#) : Règlement sur les produits biologiques.

[Carbon Disclosure Project](#). Non daté.

Case, S. 2010. Eco-labeling Thoughts. Présentation à la Environmental Protection Agency des États-Unis, le 12 janvier.

[CBC] Conference Board of Canada. 2007. *How Canada Performs 2007: A Report Card on Canada*. Ottawa (Ont.) : CBC.

[CCN] Conseil canadien des normes. Différentes dates. [Sommaire du Plan d'entreprise, 2009-2010 à 2013-2014](#); [Sommaire du Budget de fonctionnement, 2009-2010](#); [Sommaire du Budget des investissements 2009-2010](#). Ottawa : chez l'auteur.

Clarkson, S. 2008. *Does North America Exist? Governing the Continent after NAFTA and 9-11*. Toronto (Ont.) : University of Toronto Press.

Cohen, L. 2003. *A Consumers' Republic: The Politics of Mass Consumption in Postwar America*. New York (NY) : Knopf.

Commission européenne. 2000. [Guide relatif à la mise en application des directives élaborées sur la base des dispositions de la nouvelle approche et de l'approche globale](#). Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes.

Commission européenne. 2008. [Production et consommation durables et politique industrielle durable](#). Bruxelles : Commission des Communautés européennes.

[Commission sur la mesure de la performance économiques et du progrès social](#). Non daté.

[Conseil de la fédération](#). Non daté. Changements climatiques.

Cotte, J. 2009. [Socially Conscious Consumerism: A Systematic Review of the Body of Knowledge](#). London (Ont.) : Network for Business Sustainability.

- [CSA] Association canadienne de normalisation. Non daté. *PLUS 14021 – [Déclarations environnementales : Guide pour l'industrie et les publicitaires](#)*. Mississauga (Ont.) : CSA.
- Curran, Mary Ann, Notten, Philippa. 2006. [Summary of Global Life Cycle Inventory Data Resources](#). Task Force 1: Database Registry SETAC/UNEP Life Cycle Initiative.
- Davis, W. 2009. *The Wayfinders: Why Ancient Wisdom Matters in the Modern World*. Toronto (Ont.) : Anansi Press.
- Dee, B. 2010. « Environmental Labelling: ISO's How To Guide. » *ISO Focus* mai 2010.
- Diermeier, D. 2009. « Politique privée le militantisme public comme mécanisme de réglementation alternatif. » Projet de recherche sur les politiques du Gouvernement du Canada. *Horizons* 10(3):17-21.
- [Dole Food Company](#). Non daté. « Dole Organic Program: Nazira Farm.»
- [Dow Jones Sustainability Index](#). Non daté.
- Downs, Anthony. 1972. « Up and Down with Ecology – The 'Issue-Attention Cycle' ». *Public Interest* 28.
- Dryzek, J.S. 1997. *The Politics of the Earth*. Oxford (Angleterre) : Oxford University Press.
- [Ecolabel Index](#). Non daté.
- Esty, D., Lubin, D. 2010. « The Sustainability Imperative. » *Harvard Business Review – The Magazine* mai 2010.
- État du Maryland. 2010. [Senate Bill 690. Corporations – Benefit Corporations](#).
- États-Unis. 1995. [National Technology Transfer and Advancement Act](#) (Public Law 104-113).
- [États-Unis] [Department of Energy, National Renewable Energy Laboratory](#). 2009. US Life Cycle Inventory Database Roadmap. Washington (DC) : auteur.
- [Forum for the Future and the Natural Step](#). Non daté. « Streamlined Life Cycle Analysis. »
- Francoeur, L.-G. 2010. « Québec veut adopter un mode d'analyse plus complet des impacts écologiques. » *Le Devoir* 5 mai 2010 .
- [FSC] Forest Stewardship Council. 2004. « [FSC On-product Labeling Requirements](#). »

- Gaede, J. 2010. *Pathways to a Low-Carbon Society: A Comparison of Low-Carbon Transition Scenarios*. Ottawa (Ont.) : Projet de recherche sur les politiques du Gouvernement du Canada.
- Gertner, J. 2010. « [The Rise and Fall of the G.D.P.](#) » *New York Times Magazine*, 13 mai 2010.
- GfK Roper Public Affairs & Media, Yale School of Forestry & Environmental Studies Survey on Environmental Issues. 2008. *Consumer Attitudes Toward Environmentally-Friendly Products and Eco-labeling*, juillet 2008.
- [Global Reporting Initiative](#). Non daté.
- Goleman, D. 2009. *Ecological Intelligence: How Knowing the Hidden Impacts of What We Buy Can Change Everything*. New York (NY) : Broadway Press.
- Gouvernement du Canada. 2006. [Politique d'achats écologiques](#). Ottawa (Ont.) : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- Gouvernement du Canada. 2007. [Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation](#). Ottawa (Ont.) : chez l'auteur.
- Gouvernement du Royaume-Uni. 2005. [Securing the Future: Delivering UK Sustainable Development Strategy](#). Londres : The Stationery Office.
- Gunther, M. 2008. « [Walmart: The New FDA](#). » *Fortune* 16, juillet 2008.
- Habermas, J. 1991. *The Structural Transformation of the Public Sphere*. Cambridge (MA) : MIT Press.
- Hajer, M.A. 1995. *The Politics of Environmental Discourse: Ecological Modernization and the Policy Process*. Oxford (Angleterre) : Clarendon Press.
- Harper, Duff, Stewart-St Arnaut, Nikki. 2008. [Impact of US Energy Independence Act on Alberta Oil Sands Still Unknown](#). Londres (Angleterre) : International Law Office.
- Hart, S. 2008. *Capitalism at the Crossroads: Aligning Business, Earth and Humanity*. Upper Saddle River (NJ) : Wharton.
- Hassell, S., et al. 2010. [An Assessment of the US Environmental Protection Agency's National Environmental Performance Track Program](#). Santa Monica (CA) : RAND Corporation Technical Report Series.
- Homer-Dixon, T. 2010. « [The Enticements of Green Carrots](#). » *The Globe and Mail* 9 août 2010.

Hudson's Bay Company. 2007. Présentation lors du Forum for Emerging Environmental Leaders, EECO Environment and Energy Conference, le 19 et 20 juin, Toronto (notes disponibles sur demande auprès de l'auteur).

[IRIS] [Impact Reporting & Investment Standards](#). Non daté.

Institut international du développement durable, [Programme des Nations Unies pour l'environnement](#). 2005. *Environment and Trade: A Handbook – Second Edition*. Genève : chez les auteurs.

ISEAL Alliance and Big Room. 2010. *Global Sustainability Standards and Information Initiatives Landscape*. Atelier tenu le 12 avril 2010 à Washington (DC).

[ISO] Organisation internationale de normalisation. 2008. [ISO en bref : Des normes internationales pour un monde durable](#). Genève (Suisse) : chez l'auteur.

[ISO] Organisation internationale de normalisation. 2009. Renewing Confidence. [ISO Focus](#), juin et juillet 2009.

Jackson, T. 2009. [Prosperity without Growth? The Transition to a Sustainable Economy](#). Londres (Angleterre) : UK Sustainable Development Commission.

Jorgensen, A., et al. 2010. « Defining the Baseline in Social Life-cycle Assessment. » *The International Journal of Life-cycle Assessment* 15(4).

Jowit, Juliett. 2009. « [Trial Produces Encouraging Results for Backers of Personal Carbon Budgets; Royal Society Forecasts Scheme to Encourage Individuals to Cut their Global Warming Emissions Could Be in Place in Just Over a Decade](#). » *The Guardian* édition du 3 février 2009.

Kashmanian, R., et al. 2010. « Corporate Environmental Leadership: Drivers, Characteristics, and Examples. » *Environmental Quality Management* 19(4).

Keenan, G., Chase, S., Vanderklippe, N. 2010. « Canada – US Team Up to Restrict Auto Emissions. » *The Globe and Mail* édition du 1^{er} avril 2010.

Kugelman, M., Levenstein, S. (éd.) 2009. Land Grab? [The Race for the World's Farmland](#). Washington (DC) : Woodrow Wilson International Center for Scholars.

Latour, B. 1999. *Pandora's Hope: Essays on the Reality of Science Studies*. Cambridge (MA) : Harvard University Press.

Loblaw Companies Limited. 2010. « [Sustainable Seafood Commitment](#). »

Maison Blanche. 2009. [Executive Order: Federal Leadership in Environmental, Energy, and Economic Performance](#). Le 5 octobre.

- Manuel, K.M, Halchin, L.E. 2010. [*Environmental Considerations in Federal Procurement: An Overview of the Legal Authorities and Their Implementation.*](#) Washington (DC) : Congressional Research Service.
- Manufacturiers et exportateurs du Canada, Athena Institute. 2010. *Environmental Product Declarations: An Emerging Non-Tariff Barrier to Trade.* Présentation au gouvernement fédéral. Février 2010.
- Martin, H. 2009. [*Ventes d'aliments biologiques aux États-Unis.*](#) Guelph (Ont.) : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.
- Meadowcroft, J. 2005. « From Welfare State to EcoState. » In: Barry, John, Eckersley, Robyn (éd.) *The State and the Global Ecological Crisis.* Cambridge (MA) : MIT Press.
- Milton, K. 1993. *Environmentalism: The View from Anthropology.* Londres (Angleterre) : Routledge.
- Moffet, J., et al. 2006. « Collaborative Public Policy for Sustainable Production: A Broad Agenda and a Modest Proposal. » In: Toner, G. (éd.) *Sustainable Production: Building Canadian Capacity.* Vancouver (C.-B.) : UBC Press.
- Murphy, J., Gouldson, A. 2000. « Environmental Policy and Industrial Innovation: Integrating Environment and Economy through Ecological Modernization. » *Geoforum* 31(1).
- Nadal Egea, A. 1995. *Technology, Trade and NAFTA's Environmental Regime.* UNU/INTECH Working Paper No. 15, January. United Nations University, Institute for New Technologies.
- National Advisory Council for Environmental Policy and Technology. 2008. *Everyone's Business: Working Towards Sustainability Through Environmental Stewardship and Collaboration.* Washington (DC) : chez l'auteur.
- National Renewable Energy Laboratory. 2003. *Report on LCI Database Project Meeting of Interests,* Subcontractor Report. Golden (CO) : chez l'auteur.
- National Renewable Energy Laboratory. Non daté. « [US Life Cycle Inventory Database.](#) »
- National Research Council of the National Academies, National Academies Press. 2010. Certifiably Sustainable? [*The Role of Third-Party Certification Systems: Report of a Workshop.*](#) Washington (DC) : chez les auteurs.
- [Nations Unies] Conférence sur l'environnement et le développement. 1992. [Sommet de la Terre,](#) Rio de Janeiro, Brésil, du 3 au 14 juin 1992. Changing Consumption Patterns, chapter 4 in *Agenda 21.*

- [Nations Unies] Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Département des affaires économiques et sociales (DAES). Le 20 juin 2007. *3rd International Expert Meeting on a 10-Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production (Marrakech Process) – Summary Report*. Stockholm : auteurs.
- [Nations Unies] [Sommet mondial pour le développement durable](#). 2002. Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002. Plan de mise en œuvre.
- Natural Marketing Institute. 2010. LOHAS Consumer Update, February 2010. Présentation au Sustainable Products Network de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, le 18 février 2010.
- Neff, J. 2009. « Green-Marketing Revolution Defies Economic Downturn: Sustainable-Product Sales Rise as Eco-Friendliness Goes Mainstream and Value Players Join the Trend. » *Advertising Age* édition du 20 avril.
- Norris, G. 2010. Présentation lors de l'évaluation du cycle de vie au sein du gouvernement de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, le 2 mars.
- North American Agreement on Labor Cooperation (NAALC) Council. 2010. [Statement of the Council on the Secretariat of the Commission for Labor Cooperation of the North American Agreement on Labor Cooperation](#). Washington (DC) : chez l'auteur.
- [OCDE] Organisation de coopération et de développement économiques. 2007. *Environment and Regional Trade Agreements*. ISBN: 9789264006652
- Organic Trade Association. 2009. *Organic Industry Survey*. Greenfield (MA) : chez l'auteur.
- Organisation mondiale du commerce. Non daté. [Élimination des obstacles au commerce pour les biens et services environnementaux](#).
- Pates, M. 2010. « The Path to Pesticide Harmonization: NAFTA Labels Not Popular to Makers. » *Agweek Magazine*, édition du 19 janvier 2010.
- Porritt, J. 2009. *Living Within Our Means: Avoiding the Ultimate Recession*. Londres (Angleterre) : Forum for the Future.
- Porter, M., Kramer, M.R. 2006. « Strategy and Society: The Link Between Competitive Advantage and Corporate Social Responsibility. » *Harvard Business Review* décembre 2006.

Proctor and Gamble. 2010. « [Designed to Matter](#). » Présentation lors de l'atelier Resource Conservation Challenge du Environmental Protection Agency des États-Unis, du 23 au 25 mars à Arlington (VA).

[Protocole d'entente entre l'American National Standards Institute](#) (ANSI) et le National Institute of Standards and Technology (NIST). 2000.

[Québec] Ministère du Développement durable. 2010. La ministre Beauchamp octroie 1,5 M\$ au CIRAI pour une banque de données sur l'analyse du cycle de vie. Communiqué de presse, le 4 mai 2010.

[Royaume-Uni] Department for Environment Food and Rural Affairs ([Defra](#)). 2010. *Consultation on the Introduction of Civil Sanctions and Cost Sharing for the Energy Using Products and Energy Labelling Regulations*. Londres (Angleterre) : DEFRA.

[RPN] Responsible Purchasing Network. 2009. [Responsible Purchasing Trends 2009](#). Takoma Park (MD) : chez l'auteur.

[RPN] Responsible Purchasing Network. 2010. [Présentation lors de l'atelier Resource Conservation Challenge du Environmental Protection Agency des États-Unis](#), du 23 au 25 mars 2010, à Arlington (VA).

Rubik, F., Frankl, P. 2005. *The Future of Eco-labelling: Making Environmental Product Information Systems Effective*. Sheffield (Angleterre) : Greenleaf Publishing.

Rubin, J. 2009. *Why Your World Is about to Get a Whole Lot Smaller: Oil and the End of Globalization*. Toronto (Ont.) : Random House Canada.

Rugman, A., et al. 1999. *Environmental Regulations and Corporate Strategy: A NAFTA Perspective*. Oxford (Angleterre) : Oxford University Press.

Rydin, Yvonne. 2004. GY 434 Environmental Discourse. Cours offert au London School of Economics and Political Science durant la saison automne-hiver 2004.

Sanchez, M., et al. 2007. 2008 [Status Report: Savings Estimates from the ENERGY STAR Voluntary Labeling Program](#). Berkeley (CA) : Lawrence Berkeley National Laboratory.

Santé Canada. 2009. [Groupe de travail technique de l'Accord de libre-échange nord-américain \(ALÉNA\) sur les pesticides](#).

Schenck, Rita. 2009. *The Outlook and Opportunity for Type III Environmental Product Declarations in the United States of America: A Policy White Paper*. Vashon (WA) : Institute for Environmental Research and Education.

Selin, H., VanDeveer, S.D. Décembre 2009. « [Continental Climate Governance Challenges in North America](#), » *Brookings Issues in Governance Studies* 30.

Stratos Inc. 2010. *Sustainability Communication at the Point of Purchase: A Study in Innovation*. Ottawa : chez l'auteur.

Strom, S. 2007. « Businesses Try to Make Money and Save the World. » *The New York Times*, édition du 6 mai 2007.

Strom, S. 2009. Charities Rise, Costing US Billions in Tax Breaks. *The New York Times*, édition du 5 décembre 2009.

Sunstein, C., Thaler, R. 2008. *Nudge: Improving Decisions about Health, Wealth and Happiness*. New Haven (CT) : Yale University Press.

[Sustainability Consortium](#). Non daté.

Sustainable Consumption Roundtable. 2006. *I Will if You Will: Towards Sustainable Consumption*. Londres : chez l'auteur.

TerraChoice Environmental Marketing Inc. 2009a. *Environmental Claims in Consumer Markets Summary Report: North America*. Northbrook (IL) : chez l'auteur.

TerraChoice Environmental Marketing Inc. 2009b. *EcoMarkets Summary Report*. Northbrook (IL) : chez l'auteur.

TFO Canada. 2009. [Études de marchés : Aliments biologiques et ethniques 2009](#). Ottawa : chez l'auteur.

[US DOC] Department of Commerce des États-Unis. 2010. [Measuring the Green Economy](#). Washington (DC) : auteur.

[USEPA] Environmental Protection Agency des États-Unis. 2008. [An In-depth Look at the United Kingdom Integrated Permitting System](#). Washington (DC) : auteur.

[USEPA] Environmental Protection Agency des États-Unis. 2009. *Sustainable Materials Management: The Road Ahead*. Washington (DC) : auteur.

[USEPA] Environmental Protection Agency des États-Unis. 2010a. *EPA Lifecycle Analysis of Greenhouse Gas Emissions from Renewable Fuels*. Ann Arbor (MI) : auteur.

[USEPA] Environmental Protection Agency des États-Unis. 2010b. Workshop on Life-cycle Assessment in Government. US EPA dockyards offices, le 2 mars.

[USEPA] Environmental Protection Agency des États-Unis. Non daté. « [Implementing NAFTA Labels](#). »

[US FTC] Federal Trade Commission des États-Unis. 2007. « [Guides for the Use of Environmental Marketing Claims](#). » Washington (DC) : auteur.

[US FDA] Food and Drug Administration des États-Unis. 2008. [FDA Beyond Our Borders](#). Silver Spring (MD) : auteur.

[USGBC] [US Green Building Council](#). Non daté. About USGBC.

Vranes, E. sous presse. *Climate Labelling and the WTO: The 2010 EU Ecolabelling Programme as a Test Case Under WTO Law*, à être publié dans le *European Yearbook of International Economic Law*, No. 2 (2011).

Walmart. Non daté. « [Supplier Sustainability Assessment: 15 Questions for Suppliers](#). »

Waxman-Markey Clean Energy and Security Bill. 2009. Le 15 mai 2009. (amendement par le Rep. Baldwin – D-WI), Section 274, Product Carbon Disclosure Program. [Amendment](#).

Wilkinson, R., Pickett, K. 2009. *The Spirit Level: Why More Equal Societies Almost Always Do Better*. New York (NY) : Bloomsbury Press.

Zarker, K., Kerr, R. 2008. « Pollution Prevention through Performance-Based Initiatives and Regulation in the United States. » *Journal of Cleaner Production* 16:673-685.

Annexe A – Remerciements

Ce document a été rédigé dans le cadre de la bourse Fulbright 2009-2010 attribuée aux étudiants chercheurs indépendants, et l'auteure est reconnaissante pour le soutien de ses références et l'appui du programme Fulbright. La principale déclaration de sa recherche portait sur l'engagement de l'Amérique du Nord dans le Processus de Marrakech des Nations Unies sur la consommation et la production durables, en particulier en ce qui a trait à la gouvernance, aux outils et au rôle du public. La pertinence stratégique de cette proposition a été approfondie par un Comité consultatif, réuni par l'auteure, composé d'agents spécialisés d'Environnement Canada, d'Industrie Canada, de la Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, du Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada et finalement par le Département américain du Commerce. Une fois qu'une question d'intérêt pour les deux gouvernements a été définie, le Comité consultatif binational a poursuivi patiemment les recherches en examinant et en proposant des commentaires sur des ébauches, en offrant des conseils d'expert sur les entrevues et en mettant à disposition un contexte institutionnel in situ.

L'auteure souhaite remercier chaleureusement les membres du Comité consultatif pour leur temps et leur attention. Sans l'appui de Judy Watling ce projet n'aurait pas été possible. Elle aimerait remercier tout particulièrement les institutions auxquelles elle était affiliée dans le cadre de la bourse Fulbright qui lui ont offert un toit et un cadre intellectuel durant son séjour à Washington (DC) : The WorldWatch Institute (de septembre à décembre 2009), surtout Erik Assidourian pour son soutien et son expertise exceptionnels; et le National Office of Environmental Innovation de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (de janvier à mai 2010), surtout Derry Allen, qui était une source de connaissances privilégiée.

L'auteure est reconnaissante pour les commentaires réfléchis et détaillés formulés par Heather Amys, Jeffrey Bell, Steven Bernstein, Paula Brand, Christine Donoghue, Richard Kashmanian, Mathias Kouassi, Andre Martin, Jessica McClay, Aleta McKewan, Alan Painter, Lorena Patino, Stephan Sylvan, Vanessa Timmer et Maria Wellish. L'auteure voudrait aussi remercier ses anciens collègues d'Environnement Canada avec qui elle a eu le privilège de travailler sur la consommation et la production durables quelques années plus tôt, à savoir Kelly Torck et James Riordan ainsi que tous les experts qui ont participé aux entrevues.

Pour terminer, l'auteure souhaite remercier sa famille, amies, Otesha et Arcade Fire de lui avoir donné l'énergie nécessaire pour poursuivre le travail. Les points de vue exprimés ci-après ne reflètent aucunement ceux de Fulbright, des institutions auxquelles l'auteure était affiliée, des membres du comité consultatif ou de leurs institutions. L'auteure est entièrement responsable de toute erreur.

Membres du comité consultatif Fulbright

Frederick (Derry) Allen, Environmental Protection Agency des États-Unis, National Office of Environmental Innovation

Angie Leith, Environmental Protection Agency des États-Unis, Office of Resource Conservation and Recovery

Astrid Telasco, Environnement Canada, Secteur des produits chimiques, Division des produits

Paul Thanos, Département américain du Commerce, Services financiers
Georgina Wainwright-Kemdirim, Industrie Canada, Direction générale de la politique stratégique

Judy Watling, Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada, Groupe de développement durable

Liste des entrevues menées

Duncan Bury, Environnement Canada, Division de la réduction et de la gestion des déchets, le 12 février 2010

Steven Bernstein, Université de Toronto, Département de science politique, le 19 mars 2010

Scot Case, TerraChoice Environmental Marketing (et administrateurs du programme Éco-logo d'Environnement Canada), le 12 janvier 2010

Alison Clarke-Milito, Statistique Canada, Industrie des services environnementaux, 10 février 2010

Richard Kashmanian, Sustainable Manufacturing Initiative, Département américain du Commerce, le 7 avril 2010

Alison Kinn-Bennett, Coprésidente, Green Building Working Group et Office of Pollution Prevention and Toxics Environmentally Preferable Purchasing Program, Environmental Protection Agency des États-Unis, le 3 février 2010

Clare Lindsay, Environmental Protection Agency des États-Unis, co-présidente, Sustainable Products Network et Office of Resource Conservation and Recovery Extended Producer Responsibility Program, Environmental Protection Agency, le 25 mai 2010

Susan Pecman, Environnement Canada, Secteur des produits chimiques, Division des produits, le 12 février 2010

Stephan Sylvan, Environmental Protection Agency des États-Unis, National Office of Environmental Innovation, le 12 janvier 2010

Vanessa Timmer, One Earth, le 29 mars 2010

Wayne Trusty, Athena Institute, le 17 février 2010

Erik Veldman, Association canadienne de normalisation, le 9 février 2010

Sélection des conférences suivies

Behavior, Energy and Climate Change Conference, American Council for an Energy-Efficient Economy, Washington (DC). Du 15 au 18 novembre 2009

The New Green Economy: Aligning Science Education Markets, National Council for Science and the Environment, Washington (DC). Le 21 janvier 2010

Life-cycle Assessment in Government, Environmental Protection Agency des États-Unis, Washington (DC). Le 2 mars 2010

Resource Conservation Challenge Workshop 2010, Environmental Protection Agency des États-Unis, le 23 mars 2010

Can Consumers Save the Planet? A Trans-Atlantic Consumer Dialogue, Washington (DC). Le 28 avril 2010

Commission du développement durable des Nations Unies, séances sur la consommation et la production durables. New York (New York), du 5 au 7 mai 2010

Roundtable on Green Finance, Département américain du Commerce, Washington (DC). Le 21 mai 2010

Our Common Future 2.0, Institut international du développement durable et Corporate Knights, Toronto (Ontario). Le 21 juin 2010

À propos de l'auteure

Stefanie Bowles a obtenu une maîtrise dans le domaine de l'environnement et du développement (avec distinction) de la London School of Economics and Political Science et un baccalauréat spécialisé en études sur la paix et les conflits (avec grande distinction) de l'Université de Toronto. Depuis 2004, elle a travaillé dans les services du gouvernement fédéral du Canada suivants : Environnement Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, et plus récemment, le Projet de recherche sur les

politiques du gouvernement du Canada. Stefanie a pris un congé de formation lorsqu'elle travaillait pour le Projet de recherche sur les politiques afin de mener cette recherche.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec l'auteure à l'adresse suivante : =
stefanie.bowles@pri-prp.gc.ca

Annexe B – Processus de Marrakech des Nations Unies sur la consommation et la production durables

Depuis la dernière crise financière mondiale, on s'intéresse davantage à la manière de créer une économie respectueuse de l'environnement, avec l'apparition de nouveaux programmes de travail proposés par l'Organisation de coopération et de développement économiques, le G-20 et le G-8, la Commission nord-américaine de coopération environnementale, entre autres, le concept « consommation et production durables » a pris de l'importance pour la première fois lors du Sommet de la terre organisé par les Nations Unies en 1992 à Rio de Janeiro. Un autre point important à Rio, et aussi dans la plupart des négociations internationales en matière d'environnement et de développement (et d'économie) est la question de la responsabilité pour les problèmes environnementaux mondiaux et leur lien avec la pauvreté (position évidente lors de la dernière ronde de négociations sur les changements climatiques).¹¹³ Le fameux plan d'action qui s'est dégagé de la réunion de Rio, l'Agenda 21, incluait les éléments suivants dans la consommation et la production durables :

La pauvreté et la dégradation de l'environnement sont étroitement liées. Alors que la pauvreté peut provoquer certains types de perturbations environnementales, la principale cause de la détérioration continue de l'environnement mondial est le profil de production et de consommation non durables, notamment dans les pays industrialisés, ce qui est un sujet de la plus haute priorité, avec un risque d'aggravation de la pauvreté et des déséquilibres.¹¹⁴

Depuis la conférence de Rio, la consommation et production durables ont toujours été présentées comme un domaine dans lequel les pays industrialisés doivent prendre les devants. Dans la langue des négociations, la consommation et la production durables sont devenues synonymes des mesures des pays développés pour la protection de l'environnement, ce qui équivaldrait à reconnaître que notre propre modèle de développement a des conséquences sur la durabilité et la pauvreté à l'échelle mondiale. Une fois de plus, lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg, tous les pays ont été invités à « promouvoir des modes de consommation et de production viables, les pays développés montrant la voie et tous les pays en bénéficiant ». ¹¹⁵

Pour atteindre cet objectif, le Sommet mondial pour le développement durable a demandé l'élaboration d'un ensemble de programmes décennaux portant sur la consommation et la production durables. Cet ensemble de programmes décennaux demandé par le Sommet mondial pour le développement durable était principalement destiné « à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables

¹¹³ Brundtland (1994). Pour un résumé simplifié, veuillez consulter le site web <http://unu.edu/unupress/lecture2.html>.

¹¹⁴ Consulter la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), *Agenda 21* de la Conférence de Rio, chapitre 4, section 4.3.

¹¹⁵ Consulter le *Plan d'application de Johannesburg* (Nations Unies, Sommet mondial pour le développement durable, 2002).

propres à promouvoir le développement social et économique dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes en gérant et, selon qu'il convient, en découplant la croissance économique et la dégradation de l'environnement au moyen d'une amélioration du rendement et de la viabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production, et d'une réduction de la dégradation des ressources, de la pollution et du gaspillage ».

Tous ces concepts majeurs (p. ex. le découplage, l'amélioration de l'efficacité, la réduction du gaspillage) demeurent des éléments centraux du processus et représentent collectivement les éléments.¹¹⁶ Cependant, dans le cadre de l'ensemble des programmes, ce processus requiert également une vision collective régionale, nationale et locale, ainsi qu'une délibération démocratique afin de définir collectivement la durabilité et progresser vers son application in situ. Cela est encore plus important en ce qui concerne la durabilité, car il s'agit, par définition, d'un état futur souhaité qui ne peut pas être déterminé sans une délibération démocratique. L'Amérique du Nord a été la dernière région du monde à s'engager dans ce processus. Le processus de Marrakech est un processus mondial visant à appuyer l'élaboration d'un ensemble de programmes décennaux portant sur la consommation et la production durables, dont les objectifs sont les suivants :

- aider les pays dans leurs efforts pour écologiser leurs économies;
- aider les entreprises à élaborer des modèles opérationnels plus écologiques;
- encourager les consommateurs à adopter des modes de vie plus durables.

Programme des Nations Unies pour l'environnement et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies sont les organismes responsables de ce processus mondial, avec une participation active des gouvernements nationaux, des organismes d'aide au développement et de la société civile. Afin de soutenir la mise en œuvre de projets concrets et le renforcement des capacités, sept groupes de travail ont été mis en place dans le cadre de l'initiative de Marrakech, dirigés par des pays bénévoles, en tant que programmes de partenariat entre des spécialistes des pays en développement et des pays développés. Voici les groupes de travail et leurs champions :

1. Modes de vie plus durables (Suède)
2. Coopération avec l'Afrique (Allemagne)
3. Approvisionnement public durable (Suisse)
4. Produits durables (Royaume Uni)
5. Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable (France)
6. Bâtiments et construction durables (Finlande)
7. Éducation pour la consommation durable (Italie)¹¹⁷

¹¹⁶ Programme des Nations Unies pour l'environnement et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2007).

¹¹⁷ Pour obtenir de plus amples renseignements sur les réalisations des groupes de travail, voir [Marrakech Process](#)

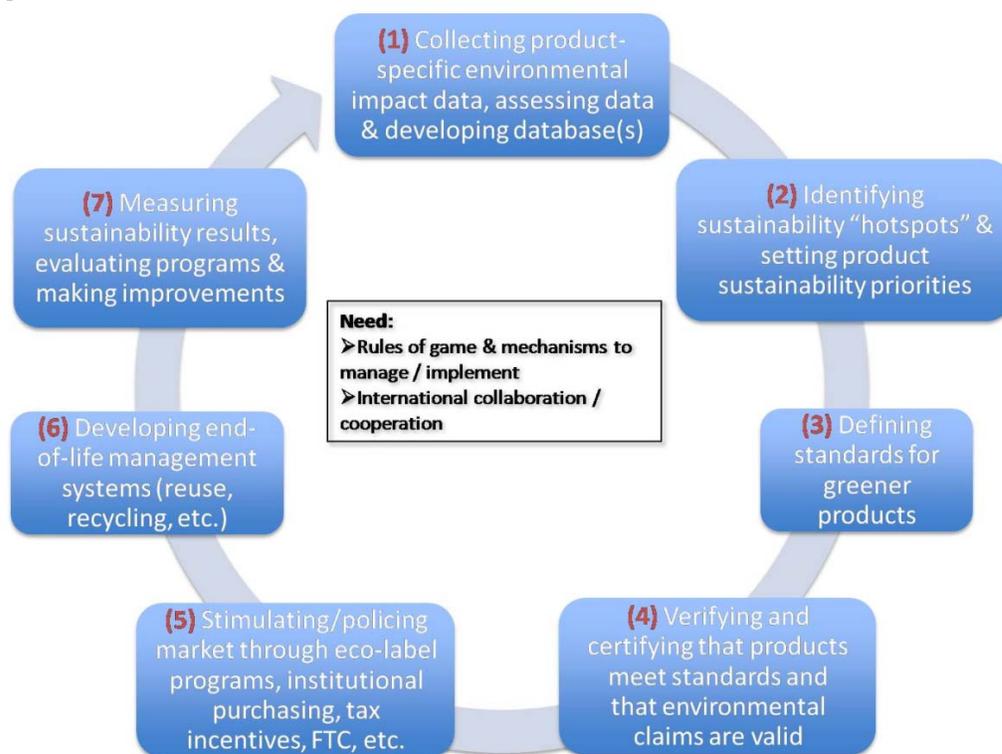
En plus des groupes de travail, 45 centres de production plus propres à l'échelle nationale appuient les pays en développement dans leurs efforts pour sensibiliser les personnes au sujet de la production durable, former des spécialistes et renforcer les capacités au niveau local, offrir une assistance technique aux entreprises individuelles, appuyer l'élaboration de projets portant sur un développement plus propre, diffuser des renseignements techniques et offrir un soutien stratégique aux gouvernements.

Des réseaux régionaux de mise en œuvre d'initiatives de consommation et de production durables ont été déployés dans toutes les régions, invitant tous les intervenants concernés à participer. Les mécanismes institutionnels appuient les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités en accord avec les priorités établies à l'échelle régionale.

L'ébauche sur l'ensemble de programmes décennaux portant sur la consommation et la production durables en est maintenant à sa troisième version, et sera discutée par la Commission du développement durable des Nations Unies en 2011.¹¹⁸ La planification du Sommet de la terre 2012, Rio + 20, est actuellement en cours, mettant l'accent sur l'économie verte. En outre, il se peut que les divisions entre pays les développés et les pays en développement refassent surface, de même que les demandes concernant le transfert de technologie et le versement de crédits par le nord/sud. Si des progrès restent à faire, le Sommet Rio + 20 devrait mettre l'accent sur la façon dont l'argent et la valeur sont créés au départ et sur la signification du concept « développé ».

¹¹⁸ Ibid.

Annexe C – Graphique représentant les éléments d'un système de production de produits durables en fonction de l'approche du cycle de vie du produit



Source : Environmental Protection Agency des États-Unis

Traduction de l'annexe

Anglais	Français
Collecting product-specific environmental impact data, assessing data & developing database(s)	Collecte de données sur l'impact environnemental propres au produit, évaluation des données et création de bases de données
Identifying sustainability "hotspots" & setting product sustainability priorities	Détermination des « points sensibles » relatifs à la durabilité et établissement de priorités en matière de durabilité du produit
Defining standards for greener products	Définition de normes pour des produits plus écologiques
Verifying and certifying that product meets standards and that environmental claims are valid	Vérification et confirmation que les produits respectent les normes et que les déclarations environnementales sont valides
Stimulating/policing market through eco-label programs, institutional	Stimulation/réglementation du marché au moyen de programmes

purchasing, tax incentives, FTC, etc.	d'éco-étiquetage, d'achats institutionnels, d'incitatifs fiscaux, de la Federal Trade Commission des États-Unis, etc.
Developing end-of-life management systems (reuse, recycling, etc.)	Élaboration de systèmes de gestion en fin de vie (réutilisation, recyclage, etc.)
Measuring sustainability result, evaluating programs & making improvements	Mesure des résultats en matière de durabilité, évaluation des programmes et améliorations
Need:	Besoin :
Rules of game & mechanisms to manage/implement	Règles et mécanismes pour la gestion et la mise en œuvre
International collaboration/cooperation	Collaboration/coopération internationale